

CFST COMMUNICATIONS

N° 96 | avril 2023



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



**L'amiante
et ses dangers**



Carmen Spycher
Secrétaire
principale de la
CFST, Lucerne

Madame, Monsieur,

La Suisse enregistre chaque année plus de 100 décès causés par une maladie professionnelle due à l'amiante, provoquée par une exposition remontant en règle générale à trente ans ou plus. Aujourd'hui encore, des personnes respirent des fibres de cette substance et vont en mourir dans quelques décennies.

Ces tragédies inutiles doivent absolument être évitées. Pourtant, nombre de personnes en contact avec l'amiante ne sont toujours pas conscientes du risque encouru en cas d'exposition sans protection. Dans les bâtiments construits avant 1990, il est indispensable de vérifier la présence d'amiante avant le début des travaux de transformation. En plus d'être obligatoire, évaluer méticuleusement les dangers permet de sauver des vies.

Le présent numéro de la revue Communications de la CFST apporte différents éclairages sur le sujet. Vous découvrirez ainsi comment l'amiante a été utilisé à l'origine, les effets de ses fibres sur le corps humain et ce qu'est précisément cette substance. La Suva explique également comment elle entend sensibiliser les travailleurs ainsi que les employeurs à ce sujet dans les années à venir. Le Forum Amiante Suisse présente quant à lui sa nouvelle campagne destinée à montrer au public la bonne attitude face aux dangers de l'amiante. Enfin, le dernier article décrit comment et quand sont effectuées les mesures d'amiante.

Bonne lecture!

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 96, avril 2023

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri
Peter Schwander
Carmen Spycher

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand: 20500 exemplaires
Français: 7200 exemplaires
Italien: 1500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit. Commandes par courrier électronique: ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse www.cfst.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter. Pour s'inscrire: www.cfst.ch/newsletter.

THÈME PRINCIPAL

- 4 L'amiante: du matériau miracle au danger insidieux
- 8 Amiante: gisements, propriétés et utilisation
- 11 Protection des travailleurs contre l'amiante
- 14 Ensemble contre l'amiante
- 18 Mesures de l'amiante

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 22 Prévention en télétravail
- 24 L'arbre des causes: comment s'assurer de sa plus-value
- 26 EU-OSHA: la numérisation, un défi actuel
- 29 Nouveautés concernant l'examen professionnel supérieur d'«experte/expert STPS»
- 32 Campagne de sensibilisation «Hé chef! Hé cheffe!»
- 34 La Société Suisse de Médecine du Travail (SSMT)

DIVERS

- 36 Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés
- 37 Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés
- 38 Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés
- 43 Personnes, faits et chiffres



1896

Le New York Times écrit: «résiste au feu et aux acides. Les merveilleuses qualités de l'amiante, et son utilisation».

1939

L'asbestose est reconnue comme maladie professionnelle par la Suva. Plus de 3800 cas ont été recensés jusqu'en 2013.

1960

Une étude fournit les premiers éléments d'un lien entre l'amiante et le mésothéliome pleural.

1975–1978

L'importation d'amiante atteint son maximum en Suisse.

1990

La Suisse est l'un des premiers pays à interdire l'amiante.

2023

En Suisse, l'amiante est encore présent dans de nombreux bâtiments anciens. Chaque année, 125 millions de personnes dans le monde y sont exposées dans le cadre de leur travail.

L'amiante: du matériau miracle au danger insidieux

L'amiante a pendant longtemps été considéré comme le matériau de construction idéal. Il a fallu des décennies pour que l'on prenne conscience du danger qu'il représente. Aujourd'hui encore, l'amiante est présent dans de nombreux ouvrages et le nombre de cas de maladies dues à l'amiante reste dramatiquement élevé.

En juin 1896, on pouvait lire dans le New York Times: «Resists fire and acids – Wonderful qualities of asbestos, and how it is used.»¹ L'amiante est alors qualifié de «fibre miracle» et son utilisation se diffuse dans le monde entier dès la fin du XIX^e siècle. Résistant à la chaleur, aux acides et aux contraintes mécaniques, bon isolant, il peut être tissé avec des fibres textiles.^{2, 3} Cette substance est employée dans de nombreux domaines: bâtiment, construction automobile et navale, installations électriques et textiles.^{2, 4-6} En Suisse, l'importation d'amiante atteint son maximum entre 1975 et 1978.^{7, 8}

Dès le début du XX^e siècle, certains signes laissent entrevoir que l'exposition à l'amiante pourrait être dangereuse pour la santé.^{9, 10} À partir de 1930, on commence à prendre conscience des maladies pulmonaires qu'il peut causer.⁵ En Allemagne, deux d'entre elles sont reconnues comme maladie professionnelle: l'asbestose en 1936 et le cancer du poumon dû à l'amiante en 1943.⁹ C'est en 1939 que l'asbestose est reconnue en Suisse comme maladie professionnelle par la Suva et des contrôles médicaux ponctuels des travailleurs exposés à l'amiante sont organisés dès 1940.² Une étude publiée en 1960 fournit les premiers éléments d'un lien entre l'amiante et le mésothéliome pleural (un cancer de la plèvre).¹¹

Au début des années 1970, des examens de prévention réguliers des travailleurs exposés à l'amiante sont introduits. Au milieu de cette même décennie, les limites d'exposition aux fibres d'amiante sont abaissées et des mesures correspondantes sont prises, avec pour conséquence l'arrêt des applications à base d'amiante floqué, particulièrement dangereuses pour la santé. Autre conséquence de l'abaissement des limites: l'amiante est remplacé dans de nombreux produits industriels dans les années 1980.²

La Suisse est l'un des premiers pays au monde à interdire l'utilisation de l'amiante (en 1990).¹² L'Autriche a également prononcé son interdiction en 1990,¹³ l'Italie en 1992,¹⁴ l'Allemagne en 1993¹⁵ et la France en 1997.¹⁶ Il

faut attendre 2005 pour que cette interdiction soit étendue à tous les pays alors membres de l'UE.^{14, 17}

L'amiante est encore utilisé dans quelques pays. On estime que chaque année, 125 millions de personnes dans le monde sont exposées à l'amiante au travail¹⁸ et que 107 000 personnes meurent des suites de maladies liées à cette substance: mésothéliome pleural, cancer du poumon et asbestose.¹⁹

Maladies dues à l'amiante

On présume aujourd'hui que la structure géométrique des fibres d'amiante joue un rôle important dans la genèse des maladies qu'il cause. Les fibres d'amiante sont longues et fines. Ce sont surtout celles dont la longueur dépasse 5 micromètres et dont le rapport entre longueur et épaisseur est d'au moins 3:1 qui sont dangereuses. La quantité de fibres inhalées entre également en ligne de compte.^{2, 20}

Entre 1939 et 2020, l'assurance-accidents a reconnu environ 6000 cas de maladies professionnelles dues à l'amiante. Les coûts des prestations d'assurance correspondantes ont été de 1,64 milliard de francs. Environ un quart des personnes affectées travaillait dans les secteurs principal et secondaire de la construction (estimations du SSAA).

Les principales maladies et lésions causées par l'amiante sont au nombre de quatre:

Plaques pleurales

Les plaques pleurales sont fréquemment décrites dès 1933 lors de l'autopsie des victimes d'asbestose.²¹ Il s'agit d'une fibrose de la plèvre, qui met plusieurs années à se former. Dans la plupart des cas, ces plaques ne créent pas de problèmes de santé, mais elles sont considérées comme un marqueur d'une exposition passée à l'amiante.⁴ Les plaques pleurales sont les lésions dues à l'amiante les plus fréquentes: on les retrouve chez jusqu'à 58 % des travailleurs exposés.¹⁸

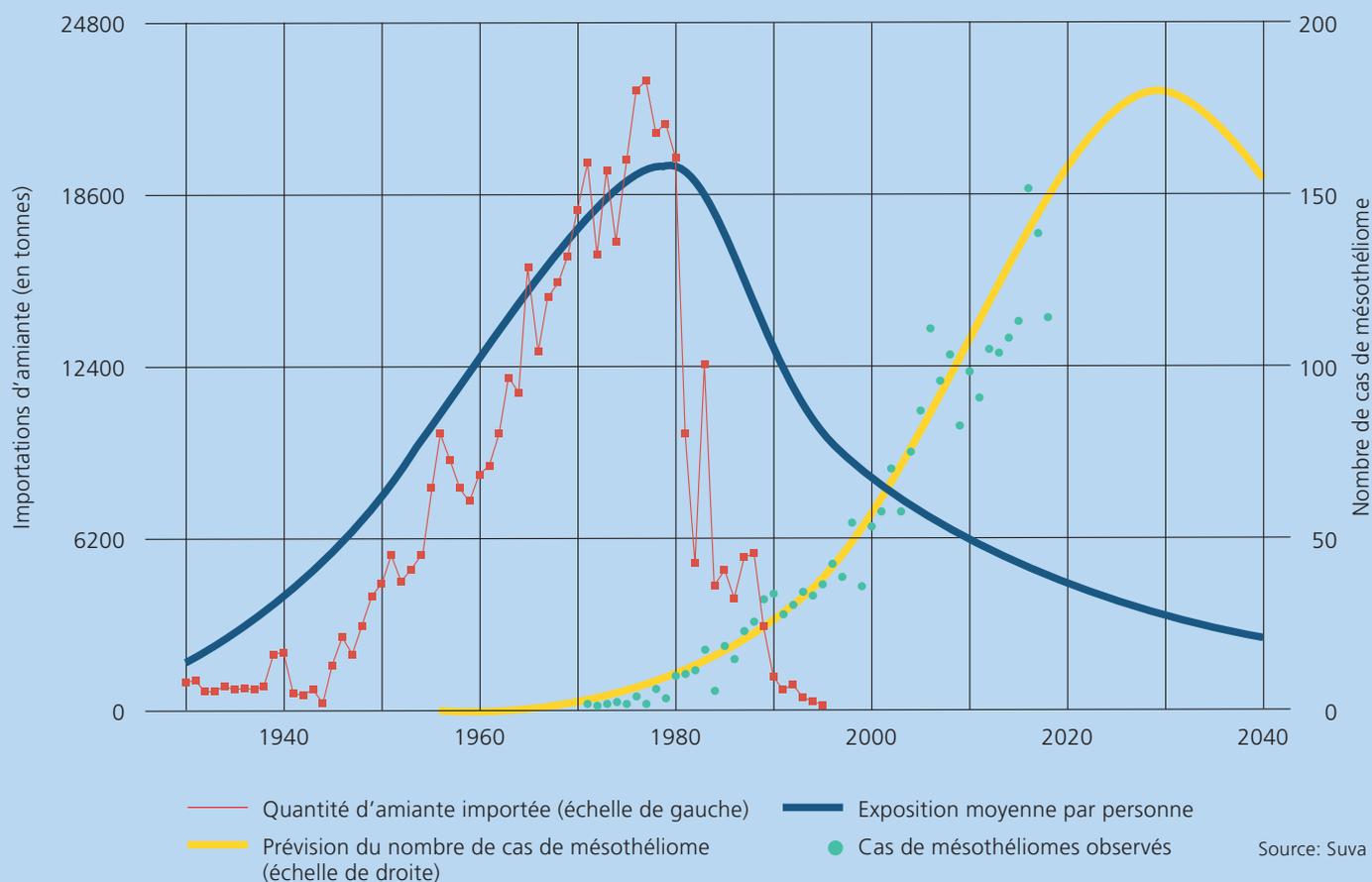


Dr Fabio Barresi
Collaborateur scientifique/
médecin assistant, division de médecine du travail et environnementale, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention, Université de Zurich



Pr Dr Holger Dressel
Responsable de la division médecine du travail et environnementale, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention, Université de Zurich

Importations d'amiante, exposition à l'amiante et cas de mésothéliome en Suisse



Asbestose

L'asbestose est une maladie pulmonaire qui peut se développer après des années d'exposition intensive à la poussière d'amiante. Elle altère les tissus pulmonaires et diminue leur élasticité. L'asbestose compromet les échanges gazeux dans les alvéoles pulmonaires.⁴ Il est admis que plus le sujet a inhalé de fibres d'amiante, plus l'asbestose est sévère.²² Le temps de latence entre la première exposition à l'amiante et l'apparition des symptômes d'asbestose est habituellement de 15 ans ou plus. Il dépend de la durée et de l'intensité de l'exposition.^{18, 23}

L'asbestose peut occasionner de graves troubles respiratoires. Les patients atteints courent aussi un risque accru de développement d'un cancer (carcinome) du poumon.^{5, 23, 24}

D'après la statistique des accidents de 2021, une dizaine de cas d'asbestose sont reconnus chaque année.²⁵

Carcinome pulmonaire dû à l'amiante

Les travaux de Sir Richard Doll, en 1955, sont souvent cités comme les premiers établissant le lien entre exposition à l'amiante et développement d'un cancer du poumon.¹¹ Des études sur le sujet ont cependant été publiées dès le milieu des années 1930.^{21, 26} En 1943, sur la base

des études disponibles, les scientifiques sont parvenus en Allemagne à un consensus sur le lien de cause à effet entre carcinome pulmonaire et exposition professionnelle à l'amiante.²⁶

Le risque est proportionnel à l'exposition cumulée à l'amiante et il est encore accru par le tabagisme.¹⁸

Le temps de latence entre la première exposition à l'amiante et l'apparition du cancer du poumon est compris entre environ 15 ans et 40 ans ou plus.⁶ On estime que le cancer du poumon dû à l'amiante représente 3 à 8 % de l'ensemble des carcinomes pulmonaires.¹⁸

Le principal facteur de risque est le tabagisme.²⁷ En raison de cette influence prédominante, il se peut que l'on sous-estime souvent le rôle de l'amiante dans l'apparition des carcinomes pulmonaires.²⁸ Afin de ne pas passer à côté d'un cancer du poumon dû à l'amiante, il est important de relever l'anamnèse professionnelle des patients et de les questionner sur une possible exposition passée à l'amiante.

Mésothéliome

Le mésothéliome pleural est une tumeur maligne de la plèvre tandis que le mésothéliome péritonéal est une tumeur rare qui affecte le péritoine. On pense qu'environ

80 à 90 % des cas de mésothéliome malin affectant des hommes dans les pays industrialisés résultent d'une exposition passée à l'amiante. Le temps de latence entre la première exposition à l'amiante et l'apparition de la maladie est d'environ 35 ans en moyenne.⁴ Le taux de survie à 5 ans rapporté après un diagnostic de mésothéliome pleural n'est que de 5 à 10 %.²⁹ Le mésothéliome péritonéal évolue généralement plus vite, notamment parce que son diagnostic est souvent posé à un stade plus tardif.⁴

En Suisse, les données sur la fréquence du mésothéliome pleural peuvent varier quelque peu selon les sources.³⁰ Pour 2018, la statistique des accidents indique un total de 105 nouveaux cas de mésothéliome pleural parmi les hommes de plus de 55 ans.³⁰

Bien que l'amiante soit interdit depuis 1990, une modélisation montre que le nombre de mésothéliomes malins reconnus comme maladie professionnelle va encore augmenter au cours des prochaines années, avec un maximum de nouveaux cas vers 2030.³⁰

La prévention demeure nécessaire

Malgré l'interdiction de 1990, l'amiante est encore présent dans de nombreux bâtiments anciens en Suisse et les travaux effectués sur des matériaux en contenant peuvent aussi libérer des fibres et causer des expositions.^{7, 31, 32} L'une des missions importantes de la prévention est par conséquent, encore aujourd'hui, de rappeler le danger que représente cette substance.

Références

1. Resists Fires and Acids. Wonderful Qualities of Asbestos, And How It is Used. The New York Times. 1896: 28.06. 1896.
2. Suva. Amiante: faits et chiffres. Version février 2015 éd. Lucerne: Suva Schweizerische Unfallversicherungsanstalt / Caisse Nationale Suisse d'Assurance en Cas d'Accidents; 2015.
3. Office fédéral de la santé publique. Amiante dans les maisons. Office fédéral de la santé publique OFSP, 3003 Berne (Suisse); 2005.
4. Stöhr S, Rast H, Rodriguez M, Koller M, Pletscher C. Factsheet Maladies professionnelles. Version d'octobre 2019 éd. Lucerne: Suva Schweizerische Unfallversicherungsanstalt / Caisse Nationale Suisse d'Assurance en Cas d'Accidents; 2019.
5. Baxter PJ, Hunter D. Hunter's diseases of occupations. 10th ed. ed. London: Hodder Arnold; 2010.
6. Liechti B. Exposition à l'amiante et anamnèse professionnelle. Suva Medical 2009. 2009.
7. Statistique des accidents LAA 2020. Suva Lucerne: Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA); 2020.
8. Jost M, Pletscher C. Maladies professionnelles. Suva Medical 2013. 2013.
9. Baur X. Asbest: Kampf um effektiven Arbeitsschutz, Verwendungsverbot und Kompensation der Opfer. Zentralblatt für Arbeitsmedizin, Arbeitsschutz und Ergonomie. 2015; 65 (6): 340–6.
10. Barlow CA, Sahmel J, Paustenbach DJ, Henshaw JL. History of knowledge and evolution of occupational health and regulatory aspects of asbestos exposure science: 1900–1975. Critical reviews in toxicology. 2017; 47 (4): 286–316.
11. Dodge DG, Beck BD. Historical state of knowledge of the health risks of asbestos posed to seamen on merchant ships. Inhal Toxicol. 2016; 28 (14): 637–57.
12. Interdiction de l'amiante: Forum Amiante Suisse (CH-6002 Lucerne); <https://forum-amiante.ch/savoir/articles/interdiction-de-l-amiante-depuis-1990> [Consultation le 03.01.2023].
13. Merkblatt 367: Asbest – Richtiger Umgang. Allgemeine Unfallversicherungsanstalt (AUVA), Wien; 2015.
14. Marsili D, Angelini A, Bruno C, Corfiati M, Marinaccio A, Silvestri S, et al. Asbestos Ban in Italy: A Major Milestone, Not the Final Cut. Int J Environ Res Public Health. 2017; 14 (11).
15. Hagemeyer O, Otten H, Kraus T. Asbestos consumption, asbestos exposure and asbestos-related occupational diseases in Germany. International archives of occupational and environmental health. 2006; 79 (8): 613–20.
16. Amiante dans la construction; <https://www.ecologie.gouv.fr/amiante-dans-construction> [Consultation le 03.01.2023].
17. Amiante: Office fédéral de l'environnement OFEV (CH-3003 Berne); <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/produits-chimiques/glossaire-des-polluants/amiante.html> [Consultation le 06.01.2023].
18. Prazakova S, Thomas PS, Sandrini A, Yates DH. Asbestos and the lung in the 21st century: an update. Clin Respir J. 2014; 8 (1): 1–10.
19. Collegium Ramazzini. The 18th Collegium Ramazzini statement: The global health dimensions of asbestos and asbestos-related diseases. Scandinavian journal of work, environment & health. 2016; 42 (1): 86–90.
20. ATSDR. Toxicological profile for asbestos. Agency for Toxic Substances and Disease Registry, Division of Toxicology, Atlanta, GA. 2001.
21. Musk AW, de Klerk N, Reid A, Hui J, Franklin P, Brims F. Asbestos-related diseases. The international journal of tuberculosis and lung disease: the official journal of the International Union against Tuberculosis and Lung Disease. 2020; 24 (6): 562–7.
22. Gillissen A. Folgen einer Asbeststaub-Exposition: Benigne Erkrankungen von Lunge und Pleura. MMW Fortschr Med. 2011; 153 (22): 35–7.
23. King TE. Asbestos-related pleuropulmonary disease. In: Post TW, editor. UpToDate. Waltham, MA: UpToDate; 2022.
24. Office fédéral de la santé publique. Amiante: aspects cliniques et mesures préventives. Office fédéral de la santé publique OFSP; 2015.
25. Statistique des accidents LAA 2021. Suva Lucerne: Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA); 2021.
26. Greenberg M. A study of lung cancer mortality in asbestos workers: Doll, 1955. American journal of industrial medicine. 1999; 36 (3): 331–47.
27. Ligue pulmonaire. Le cancer du poumon. Diagnostic, thérapies, perspectives.
28. Klebe S, Leigh J, Henderson DW, Nurminen M. Asbestos, Smoking and Lung Cancer: An Update. Int J Environ Res Public Health. 2019; 17 (1).
29. Locher BN, Barresi F, Kuhn BK, Vrugt B, Bopp M, Dressel H. Occupations and geographical distribution of mesothelioma in Switzerland 1989–2018 – record linkage of an asbestos-exposed population with the Swiss National Cohort. Swiss Med Wkly. 2022; 152: 30164.
30. Beeler PE, Meier SL, Bopp M, Dressel H. Datenquellen zur Häufigkeit des malignen Pleuramesothelioms in der Schweiz seit 2001. ASU Arbeitsmed Sozialmed Umweltmed. 2021; 56 (9): 567–73.
31. Plus vous en savez sur l'amiante, mieux vous pouvez vous protéger: Suva (CH-6002 Lucerne); <https://www.suva.ch/fr-ch/prevention/par-danger/materiaux-rayonnements-et-situations-a-risque/amiante> [Consultation le 10.01.2023].
32. L'amiante: Office fédéral de la santé publique OFSP (CH-3003 Berne); <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/umwelt-und-gesundheit/chemikalien/chemikalien-a-z/asbest.html> [Consultation le 10.01.2023].



Amiante: gisements, propriétés et utilisation

L'amiante est surtout connu aujourd'hui pour le risque de cancers graves du poumon, de la plèvre et du péritoine qu'il peut causer. C'était pourtant une matière première très recherchée avant que ses dangers pour la santé ne soient reconnus.

L'amiante doit son nom à sa résistance: en grec, amiantos signifie «incorruptible». Les récits de l'Antiquité grecque et romaine ainsi que du Moyen Âge parlent de mèches en amiante, de toiles en «lin incombustible» et de linceuls résistants au feu destinés aux rois, faisant de l'amiante la plus ancienne fibre inorganique utilisée.

Au début du XX^e siècle, la demande en amiante comme matière première pour l'industrie enregistre une forte hausse, puis ne cesse de diminuer une fois que ses dangers pour la santé sont connus. En Suisse, l'interdiction de l'amiante date de 1990. Il est depuis lors interdit de l'utiliser et de faire le commerce des produits et objets qui en contiennent. Quelques

pays producteurs d'amiante, dont le Canada, ont cessé son exploitation. Néanmoins, la production mondiale en 2021 dépassait encore largement 1,2 million de tonnes selon l'Institut d'études géologiques des États-Unis.

Gisements et exploitation

L'amiante est un produit d'exploitation minière, extrait de différentes roches: serpentinite, ophicalcite, schiste vert, chloritoschiste, metabasaltes et métacarbonates. Les filons et crevasses contenant l'amiante sont dégagés de la roche (fig. 1) par différentes méthodes de concassage et de séparation et les fibres ainsi obtenues sont criblées par classes de longueur.

Les principaux gisements d'amiante se trouvent aujourd'hui en Amérique du Nord, en Afrique du Sud, en Russie, au Kazakhstan, en Chine et au Brésil. En 2021, 10 000 t ont été extraites en Afrique du Sud, 110 000 t au Brésil, 120 000 t en Chine, 250 000 t au Kazakhstan et 700 000 t en Russie. Les quantités extraites par d'autres pays producteurs d'amiante, comme l'Argentine, l'Afghanistan, la Corée du Nord, la Roumanie et la Slovaquie, ne sont pas connues avec précision. En Suisse, environ 250 tonnes d'amiante brut ont été extraites à grande échelle uniquement entre 1907 et 1911 de la carrière de Selva.

Minéralogie

Le terme amiante désigne un groupe de fibres minérales à base de silicates. Les plus répandues et les plus importantes pour l'industrie sont le chrysotile (amiante blanc) et les amphiboles: crocidolite (amiante bleu), amosite (amiante brun), anthophyllite, trémolite et actinolite. Leur composition chimique diffère légèrement.

La capacité de former des cristaux asbestiformes avec de très fines fibrilles, d'une épaisseur généralement très inférieure à 0,5 µm, s'explique par la cristallographie des silicates. Les cristaux de chrysotile sont stratifiés et enroulés sur eux-mêmes en fins cylindres, formant des fibres longues, fines et creuses et des agrégats feutrés ou en nattes (fig. 2). Les amphiboles en bâtonnets, déterminants pour les effets de l'amiante, présentent une forte clivabilité



Fig. 1: Serpentine sombre montrant une mince veine de chrysotile (amiante blanc). Provenance: Oberhalbstein, Suisse (photo: SC+H AG).



Peter Guntli
Associé, SC+H
Sieber Cassina +
Handke AG, Coire

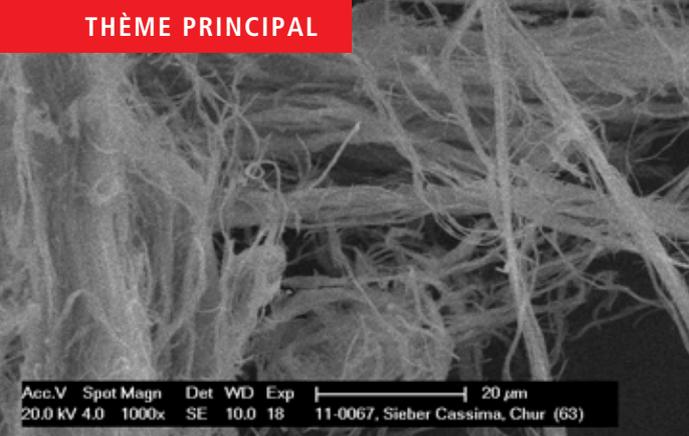


Fig. 2: Image au microscope électronique à balayage de chrysotile asbestiforme, avec des faisceaux de fibres effilochés et des fibres incurvées (photo: Suva).

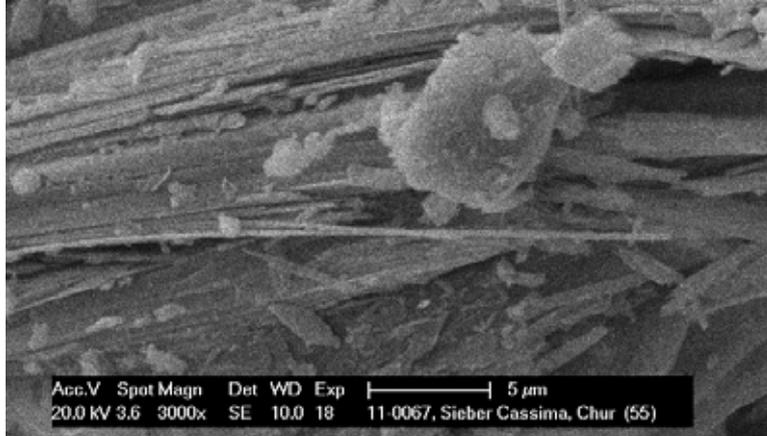


Fig. 3: Image au microscope électronique de trémolite asbestiforme, montrant la forte clivabilité longitudinale et la fragmentation en infimes aiguilles fibreuses (photo: Suva).

longitudinale submicroscopique qui permet la croissance des cristaux ou leur fragmentation en très fines aiguilles fibreuses (fig. 3).

Selon les directives des États-Unis et du Royaume-Uni^{1,2}, les silicates critiques déterminant l'effet de l'amiante sont identifiés au microscope optique par les caractéristiques géométriques suivantes. Les fibres d'amiante typiques ont une longueur supérieure à 5 µm. Le rapport longueur/épaisseur est habituellement compris entre 20:1 et 100:1. Au moins deux autres critères doivent être satisfaits: fibres parallèles en faisceaux, faisceaux de fibres à extrémités effilochées (fig. 4), fibres formant de fines aiguilles (fig. 3), masses feutrées de fibres et/ou fibres incurvées et pliées (fig. 2).

Les critères définissant les fibres d'amiante permettent aussi de différencier amiante et fragments minéraux au microscope. D'autres analyses peuvent cependant être nécessaires car un mélange minéral se compose souvent de composantes fibreuses et

de fragments non fibreux en forme de baguettes.

En médecine (du travail), on emploie les critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les silicates critiques sont considérés comme de l'amiante si leurs fibres sont respirables. Selon l'OMS, les fibres respirables d'amiante ont une épaisseur ≤ 3 µm et une longueur ≥ 5 µm. Le rapport entre longueur et épaisseur des fibres est typiquement supérieur à 3:1.

Propriétés techniques et usages

Les fibres de silicates sont transformées en fibres techniques pour l'industrie. Selon le niveau de transformation, on obtient des fibres de moins de 0,2 µm d'épaisseur, souvent encore moins. Dans tous les cas, elles conservent leur grande durabilité. Leur résistance à la traction est ainsi de 600 à 900 MPa, nettement plus que l'acier de construction ordinaire.

Le point de fusion de l'amiante est de 1100 °C et il est donc utilisable, pendant une courte durée, jusqu'à 1000 °C. Les fibres d'amiante résistent aussi aux acides et aux bases. Ces qualités exceptionnelles ont conduit à les utiliser dans de nombreux domaines:

- Les fibres longues, notamment celles de chrysotile, plus souples, ont été utilisées pour fabriquer des textiles, des cordes et des cordons d'étanchéité ignifuges.
- Les fibres moyennes ont été transformées en carton d'amiante, amiante floqué, feutre d'amiante et utilisées comme additifs dans les panneaux coupe-feu et le fibrociment. Résistantes à la traction, elles confèrent de l'élasticité aux ciments et enduits friables, aux ciments-colles, aux mastics.
- Les fibres courtes ont souvent servi à améliorer la résistance à l'abrasion de produits tels que revêtements de sol, masses de résine phénolique, peintures ou joints en caoutchouc.

Ces innombrables usages expliquent que l'on retrouve de l'amiante dans les appareils électriques, les matériaux de construction, les plaquettes de frein, les isolants thermiques, les joints et les isolations, des années après son interdiction.

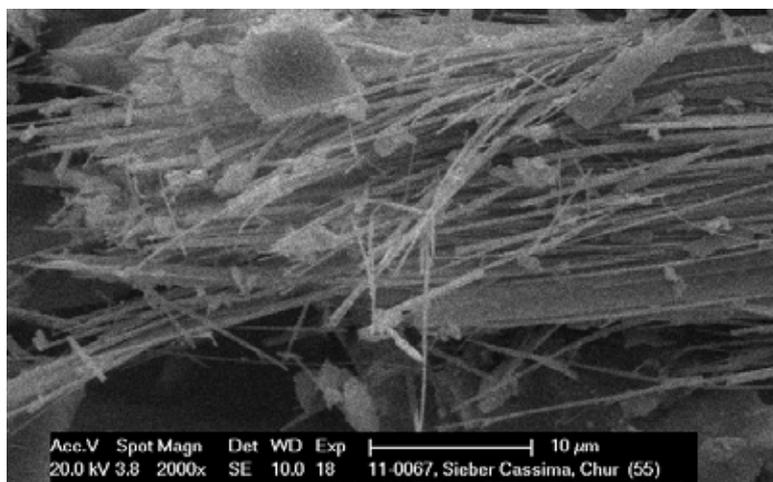


Fig. 4: Image au microscope électronique à balayage de trémolite asbestiforme avec des faisceaux de fibres effilochées (photo: Suva).

¹ EPA/600/R-93/116, United States Environmental Protection Agency (1993): Test Method, Method for the Determination of Asbestos in Bulk Building Materials.

² Health and Safety Executive UK, HSG248 (Second edition 2021): Asbestos, The analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures.

Protection des travailleurs contre l'amiante



Aujourd'hui encore, l'amiante est omniprésent dans les bâtiments anciens et peut mettre en danger la santé des travailleurs lors de travaux d'entretien, de transformation ou de déconstruction. Un grand travail doit encore être mené avec l'ensemble des acteurs et branches concernés pour éviter de nouvelles expositions.

Nombre de malades toujours élevé

Les assureurs LAA recensent encore aujourd'hui plus de 100 décès par an dus à une maladie professionnelle liée à l'amiante. Rien qu'en 2020, ce sont 124 personnes qui ont perdu la vie. La grande majorité de ces travailleurs souffraient d'un mésothéliome, un cancer malin de la plèvre et du péritoine, dont la cause est généralement une exposition à l'amiante remontant en moyenne à 35 à 40 ans.

À fin 2020, la Suisse avait recensé au total 2720 décès dus à une ancienne exposition professionnelle à l'amiante. On estime que d'ici 2040, plus de 3300 nouveaux cas de mésothéliome viendront encore s'y ajouter.

Danger actuel sous-estimé

Si l'interdiction de l'amiante en 1990 a bien stoppé l'importation et l'utilisation d'amiante en Suisse, les quelque 500 000 tonnes introduites jusqu'à cette date sont encore présentes dans des applications extrêmement variées, notamment dans les bâtiments. Seule une part infime a déjà été assainie et éliminée. Sur 1,75 million de bâtiments d'habitation, $\frac{2}{3}$ au moins ont été construits avant 1990. Ils contiennent potentiellement des produits amiantés. La maison virtuelle de l'amiante de la Suva (www.suva.ch/maison-amiante) fournit un aperçu des principales zones à risque dans les bâtiments. Le danger

pour les travailleurs lors de l'exécution incorrecte de travaux d'entretien, de transformation et de déconstruction reste donc élevé. On peut supposer que ce type d'activités sera encore plus fréquent à court et moyen terme (p. ex. en raison de la politique énergétique de la Confédération).

Il est bien connu qu'inhaler des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. Toutefois, selon des enquêtes menées par la Suva dans les branches concernées, seul un bon tiers des per-

On estime que d'ici 2040, plus de 3300 nouveaux cas de mésothéliome viendront encore s'y ajouter.

sonnes interrogées ont conscience du danger potentiel de l'amiante dans leur travail quotidien et uniquement un cinquième d'entre elles connaissent le comportement sûr à adopter. Un grand travail doit encore être mené avec l'ensemble des acteurs et branches concernés pour éviter de nouvelles expositions et prévenir ainsi les maladies à l'avenir.

Efforts de prévention

Prévenir de nouvelles expositions à l'amiante reste un axe prioritaire en matière de prévention pour la Suva.

En collaboration avec les branches concernées, elle a évalué les risques de nombreuses situations de travail typiques au cours des dernières années et défini les mesures de protection nécessaires. Le modèle de feux tricolores utilisé dans les règles aide les entreprises à déterminer les travaux qu'elles peuvent exécuter elles-mêmes et ceux à confier à une entreprise de désamiantage. Au besoin, ces règles devront également être complétées à l'avenir.

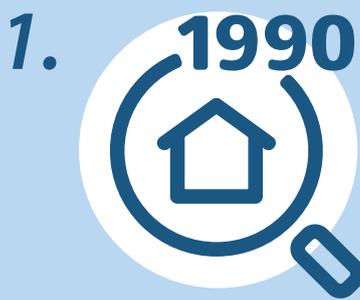
En outre, la commission spécialisée 13 «Chimie» de la CFST révisé actuellement la directive CFST 6503 «Amiante» pour l'adapter aux nouvelles exigences légales et à l'état de la technique.

Sensibiliser et informer tant les travailleurs que les employeurs des branches concernées demeurent un élément clé du travail de prévention. La Suva continuera donc d'utiliser les canaux de communication les plus divers pour informer sur le thème de l'amiante. Pour simplifier la communication relative au comportement à adopter en présence d'amiante, six règles principales interbranches ont été élaborées (cf. graphique). Les travailleurs, notamment les jeunes et les apprentis, doivent être informés plus souvent et régulièrement des dangers de l'amiante, et formés à sa manipulation correcte. La Suva soutient les employeurs dans leur tâche, par exemple à l'aide d'une série de supports pédagogiques spécifiques aux branches.

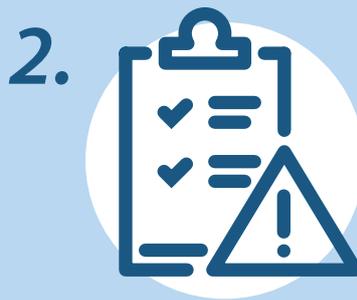


Edgar Käslin
Chef du secteur
chimie, physique
et ergonomie,
Suva, Lucerne

Les 6 règles principales de comportement interbranches relatives à l'amiante



Les ouvrages construits avant 1990 peuvent renfermer des matériaux amiantés.



Avant le début des travaux: détermination des dangers et diagnostic des polluants.



En cas de doute ou de risque amiante: interrompre les travaux.



Les supérieurs instruisent leurs collaborateurs.



Porter les équipements de protection et exécuter les travaux selon l'état de la technique.



À la fin des travaux: nettoyage et élimination.



Grande responsabilité des employeurs

Les entreprises exécutantes assument une grande responsabilité lors des

travaux d'entretien, de transformation et de déconstruction. Il est essentiel que les autres acteurs du projet de construction les épaulent le plus largement possible dans leurs efforts de prévention. La Suva soutient donc la campagne d'information «Ensemble contre l'amiante» lancée par le Forum Amiante Suisse FACH avec l'appui d'autres partenaires. Elle vise à sensibiliser davantage les maîtres d'ouvrage institutionnels et privés, les planificateurs et les architectes, ainsi que le grand public au thème de l'amiante (voir article «Ensemble contre l'amiante» aux pages 14 à 17).

Avant l'exécution de travaux d'entretien, de transformation ou de

déconstruction, et si la présence d'amiante est suspectée, c.-à-d. pour tous les bâtiments construits avant 1990, l'employeur est légalement tenu de réaliser un examen approfondi et de définir et mettre en œuvre les mesures de protection en découlant. Une détermination complète des dangers en amont de travaux avec présence d'amiante suspectée est indispensable et doit faire partie de la culture de la prévention de chaque entreprise. La qualité de l'examen réalisé est un aspect important du processus. La Suva s'est donc fixé pour objectif d'encourager et de contrôler celle-ci de manière ciblée au cours des prochaines années.



Ensemble contre l'amiante

Aujourd'hui encore, l'amiante est présent dans de nombreux bâtiments construits avant 1990. Il s'agit là d'un enjeu tant pour les entreprises du secteur principal et secondaire de la construction que pour les nombreux autres acteurs impliqués dans des travaux de transformation. Une nouvelle campagne destinée aux maîtres d'ouvrage, aux architectes/planificateurs, aux bricoleurs et aux locataires est sur le point d'être lancée. Son objectif: s'assurer que tous assument leurs responsabilités et ainsi accroître la part des transformations réalisées correctement.

L'amiante: au-delà de la protection des travailleurs

La principale préoccupation en lien avec l'amiante est certes de protéger les travailleurs, la plupart des maladies mortelles dues à cette substance touchant celles et ceux qui y ont été régulièrement exposés de par leur activité. La présence de matériaux amiantés dans les bâtiments anciens implique toutefois de considérer d'autres aspects, notamment de protéger les utilisateurs de ces immeubles (p. ex. locataires, élèves) et d'éliminer correctement les déchets amiantés.

Forum Amiante Suisse

Le Forum Amiante Suisse (FACH) est par conséquent créé dès 2005 afin d'optimiser la coordination sur cette thématique entre les organisations fédérales et cantonales. Le FACH est également la plateforme d'information sur l'amiante de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de la Suva et d'autres organes. Au départ, l'accent est mis sur la transmission d'informations au grand public, avec p. ex. l'organisation de séminaires en 2005 et 2007 à l'intention des médias afin d'informer objectivement la population des risques et des mesures de protection à prendre pour gérer les sites contaminés par l'amiante, et de montrer quoi faire pour lutter contre les conséquences de l'amiante en Suisse.

Au fil des années, le FACH devient une plateforme d'informations principalement destinée aux spécialistes.

Il va ainsi proposer des publications p. ex. sur la planification de désamiantages ou sur les consignes relatives au prélèvement d'échantillons avant et après le désamiantage. Dans le même temps, le FACH publie sur son site Internet des listes d'adresses de diagnostiqueurs des polluants du bâtiment et de laboratoires d'analyse de matériaux potentiellement amiantés ou de mesure de la concentration d'amiante dans l'air. Les critères pour figurer sur ces listes sont définis par le FACH en collaboration avec les associations concernées, et mis à jour en permanence.

Au cours des dix dernières années, la part des maladies dues à l'amiante a continué de progresser dans le secteur principal et secondaire de la construction.

Initiative «Ensemble contre l'amiante»

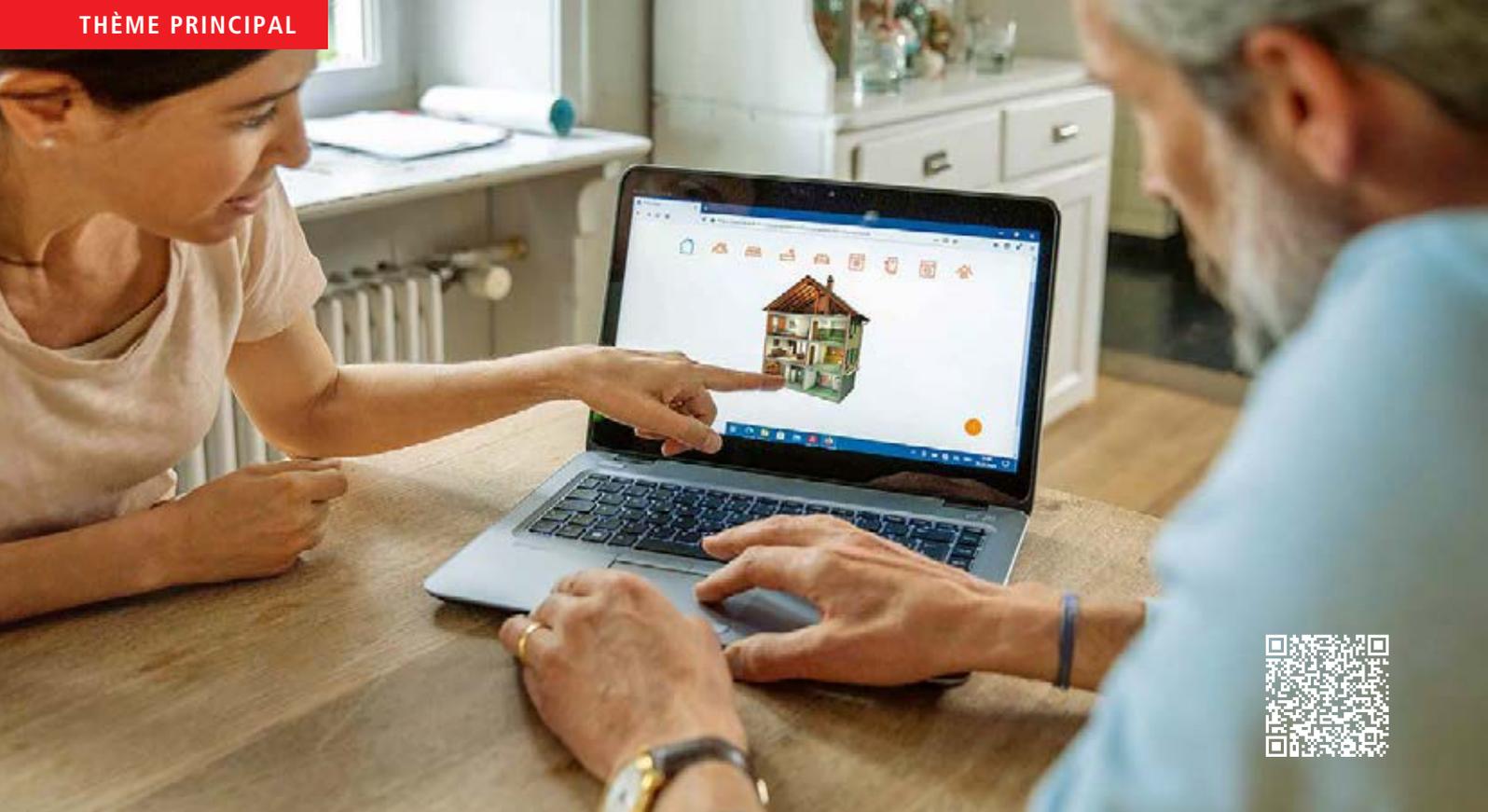
Au cours des dix dernières années, la part des maladies dues à l'amiante a continué de progresser dans le secteur principal et secondaire de la construction. Afin d'y renforcer la prévention, la CFST a approuvé en 2021, à la demande de la Suva, le financement d'une nouvelle initiative intitulée «Ensemble contre l'amiante». Pendant 4 ans (de 2022 à 2025), une

nouvelle campagne accompagnera la campagne de la Suva déjà en cours depuis de nombreuses années et destinée aux employeurs et aux travailleurs de ce secteur.

Lancée par les organisations déjà représentées au sein du Forum Amiante Suisse en association avec d'autres partenaires, cette initiative vise à donner davantage de visibilité aux problématiques de l'amiante et à sensibiliser aux bons comportements. Cette nouvelle campagne s'adresse aux personnes qui entreprennent des travaux



Martin Gschwind
État-major département protection de la santé et personnel, Suva, Lucerne et responsable du Forum Amiante Suisse



La nouvelle initiative «Ensemble contre l'amiante» s'adresse aux personnes qui entreprennent des travaux de transformation ou sont concernées par ces travaux. Plus d'informations sur www.forum-amiante.ch.

de transformation ou sont concernées par ces travaux. Peu importe que l'on soit propriétaire, architecte, planificateur, bricoleur ou locataire: l'important est de comprendre exactement en quoi consiste le risque amiante, de savoir qu'une manipulation correcte des matériaux amiantés nécessite l'intervention de professionnels, de connaître le rôle de ces derniers et de savoir où les trouver.

Nouvelle clé de voûte

Dans un premier temps, après une refonte complète en 2022, le site Internet du Forum Amiante Suisse a été complété par de nouvelles informations de l'initiative «Ensemble contre l'amiante». Restructuré en février 2023, le site www.forum-amiante.ch arbore un nouveau design et est axé sur les principaux groupes cibles de l'initiative «Ensemble contre l'amiante». Il est ainsi la clé de voûte de la nouvelle campagne.

- La rubrique «**Identifier**» a pour but de sensibiliser à la thématique de l'amiante et de montrer tant aux propriétaires, architectes, planificateurs, bricoleurs et locataires où et comment ils sont susceptibles d'être concernés par l'amiante. De courtes vidéos avec des exemples soulignent, pour chacun des groupes cibles, ce à quoi il faut faire attention lors de transformations de bâtiments anciens et comment y parvenir de

manière optimale, y compris en présence de matériaux amiantés.

- L'un des principaux messages de la campagne est le suivant: «Faire appel à des professionnels en cas de suspicion d'amiante». La rubrique «**Intervenir**» permet ainsi de trouver des adresses de laboratoires, de diagnostiqueurs des polluants de construction et d'entreprises de désamiantage reconnues par la Suva.
- La rubrique «**Savoir**» fournit d'innombrables renseignements sur l'amiante, avec des articles courts mais instructifs et une FAQ. Les publications existantes du Forum Amiante Suisse y sont également accessibles en ligne.
- Les informations destinées en premier lieu aux spécialistes et aux entreprises spécialisées figurent à la rubrique «**Pour les spécialistes**». On y trouve p. ex. des informations et des formulaires ainsi que les exigences à satisfaire pour figurer dans la liste d'adresses du Forum Amiante Suisse.

Une alliance plus vaste pour un impact plus large

La nouvelle campagne est en cours de préparation dans le cadre de l'initiative «Ensemble contre l'amiante». Outre



Message au grand public:
«De l'amiante peut être présent: agissez correctement!».

Message aux branches:
«La vie est belle tant que vous dites stop à l'amiante.»

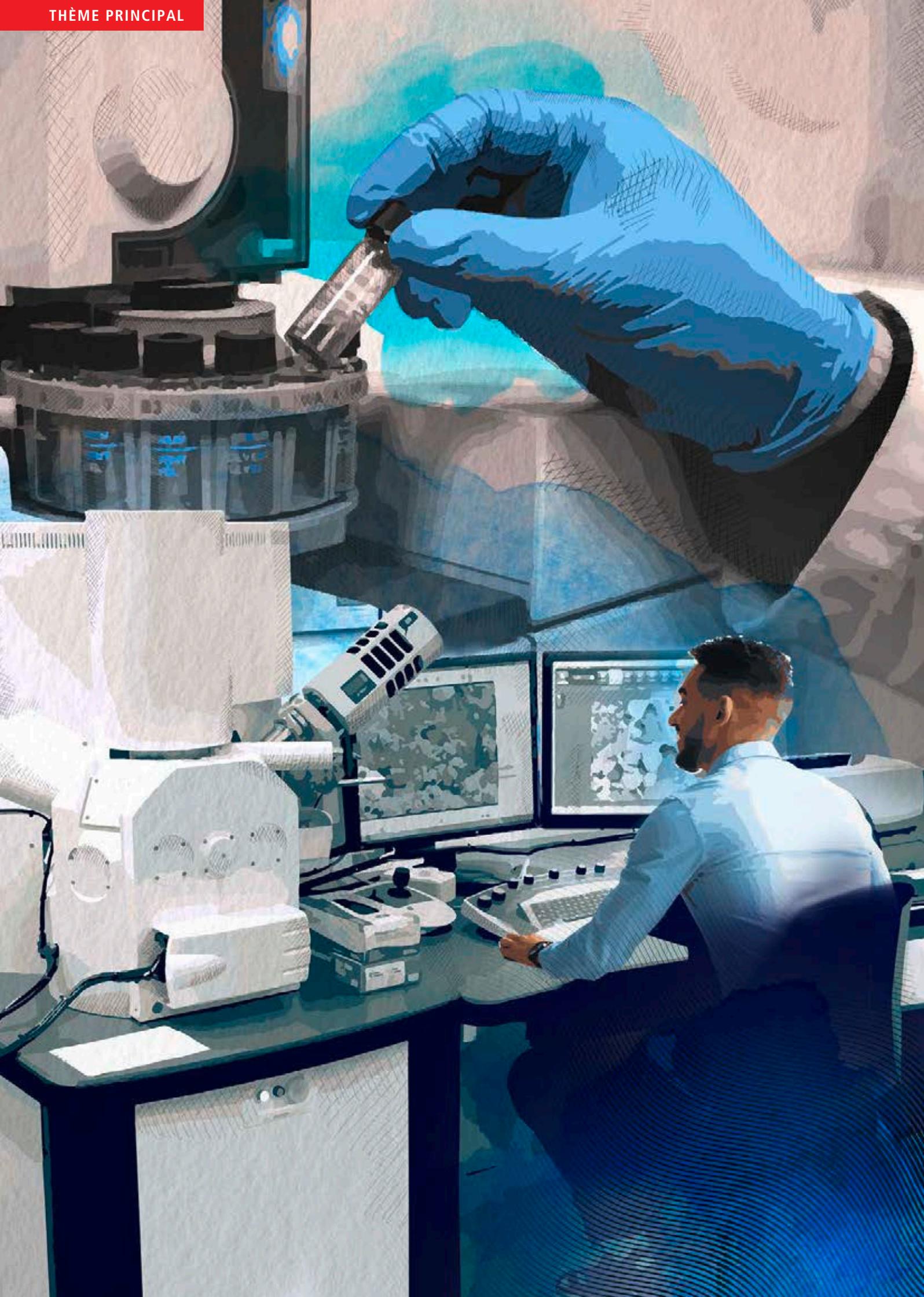
Ensemble contre l'amiante

Objectifs de communication		
Personnes directement concernées	Autorités	Entreprises des branches concernées
<ul style="list-style-type: none"> – Propriétaires de maisons et d'appartements – Planificateurs et architectes – Bricoleurs – Locataires 	<ul style="list-style-type: none"> – Supérieurs et collaborateurs des administrations cantonales et communales (construction, environnement, élimination des déchets, établissements d'assurance immobilière ECA) 	<ul style="list-style-type: none"> – Supérieurs et collaborateurs du secteur principal et secondaire de la construction
Sensibilisation / pertinence		Charte de la sécurité
		Culture de la prévention
Diagnostic amiante		Règles pour la manipulation de l'amiante

les organisations déjà représentées au sein du Forum Amiante Suisse, d'autres partenaires tels que l'Association suisse des propriétaires fonciers ou l'Office fédéral de l'énergie ont rejoint l'alliance «Ensemble contre l'amiante». La future campagne prévoit d'utiliser de manière ciblée les canaux de communication habituels des partenaires pour atteindre facilement les groupes cibles.

Ces canaux serviront également à faire comprendre à ces groupes pourquoi ils ont tout intérêt à assumer le sur-

croît de travail redouté et les coûts éventuels au lieu d'accepter simplement l'offre apparemment la plus avantageuse. Si tous les acteurs (du donneur d'ordre à l'entreprise chargée des travaux de transformation) reconnaissent l'intérêt et la valeur ajoutée de travaux correctement planifiés et exécutés et assument conjointement la responsabilité, il sera possible de réduire les expositions à l'amiante sur le long terme ainsi que le nombre de décès qui y sont liés.



Mesures de l'amiante

Quand on parle de mesures de l'amiante, il convient de distinguer entre l'analyse d'échantillons de matériaux et la détermination de la concentration de fibres d'amiante dans l'air. Effectuées en premier lieu avant de procéder aux travaux, les analyses de matériaux servent à vérifier s'ils renferment de l'amiante. En revanche, les mesures dans l'air sont généralement réalisées une fois le désamiantage terminé et visent à démontrer si l'air contient encore des fibres d'amiante ou si le bâtiment est de nouveau accessible.

Analyses de matériaux

Réalisées sur des échantillons de matériaux provenant généralement de bâtiments avant transformation ou démolition, les analyses de matériaux servent à déterminer s'ils contiennent de l'amiante. Ces analyses représentent la majeure partie des mesures d'amiante. Pour s'acquitter de leur obligation d'investigation, les maîtres d'ouvrage ou, accessoirement, les entreprises de construction envoient directement, ou via des diagnostiqueurs amiante, des matériaux susceptibles de contenir cette substance. Il est ensuite possible d'engager les actions requises de manière ciblée et sur la base d'éléments factuels.

Rechercher de l'amiante dans des échantillons de matériaux est toutefois devenu plus complexe ces dernières années: tandis qu'avant l'interdiction de l'amiante (1990) et juste après, l'accent était mis sur les matériaux à très forte teneur en amiante (et donc faciles à détecter) comme l'amiante floqué, le fibrociment ou le carton d'amiante, de plus en plus d'applications ont émergé au fil du temps avec de faibles teneurs et une «matrice» (substances associées) rendant l'analyse difficile. C'est le cas p. ex. du mastic de fenêtres, des colles de carrelage ou encore des enduits. Pour ces matériaux, les méthodes d'analyse simples telles que la spectroscopie infrarouge ne donnent plus de résultats fiables et ne sont plus employées aujourd'hui.

Réglementation et teneur en amiante

Bien qu'il existe une obligation d'investigation, l'analyse de l'amiante à proprement parler dans des échantillons de matériaux n'est quasiment pas réglementée par la loi en Suisse. Hormis les prescriptions à caractère général telles que la directive CFST 1871 «Laboratoires», il n'existe pas de dispositions relatives à la formation de base et complémentaire du personnel, ni aux méthodes d'analyse à utiliser.

En Suisse, il n'existe pas de limite inférieure à partir de laquelle un matériau est considéré comme «exempt d'amiante».

Le Forum Amiante Suisse (FACH) gère de longue date une liste d'adresses de laboratoires qui analysent l'amiante dans les matériaux. Cette liste revêt un caractère de plus en plus officiel ces dernières années: certains cantons ne reconnaissent en effet que les résultats de laboratoires y figurant pour les diagnostics amiante. Le FACH table sur le fait que ces laboratoires remplissent certaines exigences minimales, comme la participation à des essais interlaboratoires reconnus au niveau international. Par ailleurs, de nombreux laboratoires sont accrédités

comme laboratoires d'essais selon la norme ISO 17025. Des experts externes contrôlent régulièrement leurs procédures et mesures d'assurance qualité.

En Suisse, il n'existe pas de limite inférieure à partir de laquelle un matériau est considéré comme «exempt d'amiante». Toute valeur dépassant la limite de détection de la méthode d'analyse utilisée est considérée comme contenant de l'amiante. Dans la mesure où les échantillons sont préparés minutieusement et analysés selon l'état de la technique, des limites de détection <0,01 % de la teneur en masse sont possibles, et même souhaitables: les mesures de l'exposition effectuées par la Suva lors de désamiantages montrent en effet que même de faibles teneurs en amiante dans un matériau peuvent entraîner des concentrations très élevées dans l'air selon le matériau et le traitement (voir fig. 1). Il est donc important de pouvoir détecter avec certitude également de faibles teneurs en amiante, du moins sur le plan qualitatif.

La quantification est nécessairement approximative, précisément pour les faibles teneurs, et l'expérience a montré qu'il existe des écarts souvent importants entre les différents laboratoires, voire au sein d'un même laboratoire. Les mentions telles que «quelques traces» ou «<0,1 %» dans les rapports d'analyse doivent être considérées avec précaution car elles conduisent souvent à sous-évaluer le danger, notamment chez les profanes. Dans



Patrick Steinle
Chef du secteur analytique, Suva, Lucerne

Estimation de la teneur par rapport à l'exposition lors de travaux de désamiantage 2014–2020

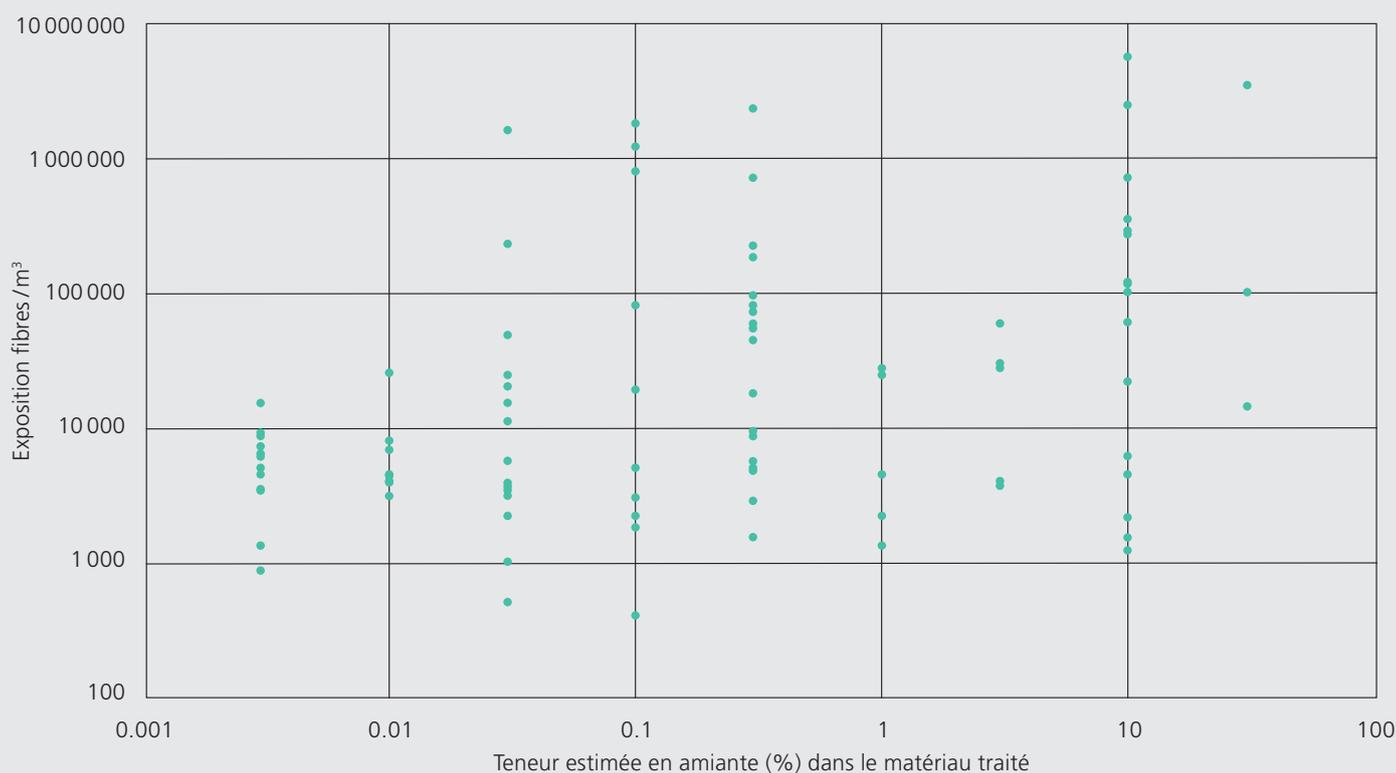


Fig. 1: Exposition à l'amiante (concentration dans l'air) lors de désamiantages en fonction de la teneur estimée en amiante du matériau traité.

la pratique, elles ne changent rien: les matériaux contenant de l'amiante doivent systématiquement être traités et éliminés de façon appropriée, quelle que soit leur teneur.

Méthodes d'analyse courantes

En Suisse, les méthodes d'analyse les plus courantes sont la microscopie à lumière polarisée (MOLP) et la microscopie électronique à balayage couplée à la spectroscopie de rayons X à dispersion d'énergie (MEB-EDX). Si des faisceaux de fibres sont visibles à l'œil nu, ils peuvent être extraits du matériau et analysés directement. Dans le cas contraire, l'échantillon est pulvérisé puis incinéré et/ou traité à l'acide afin d'éliminer les matériaux associés problématiques. Lors de l'analyse au microscope, les fibres individuelles et les faisceaux de fibres sont identifiés sur la base de leur morphologie. L'attribution à un type d'amiante ou la distinction par rapport à d'autres types de fibres est fonction de leurs propriétés optiques comme l'indice de

réfraction (MOLP) ou la composition élémentaire (MEB-EDX).

Mesures dans l'air

Les mesures dans l'air n'interviennent généralement qu'à l'issue des désamiantages où elles sont obligatoires avant la levée des zones de protection. S'agissant des expositions pendant les travaux proprement dits, les nombreuses mesures effectuées au cours des dernières décennies ont fourni suffisamment de valeurs empiriques pour classer les différentes activités selon leur potentiel de risque et définir les mesures de protection nécessaires (cf. notamment feuillet d'information 84024 de la Suva «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante»).

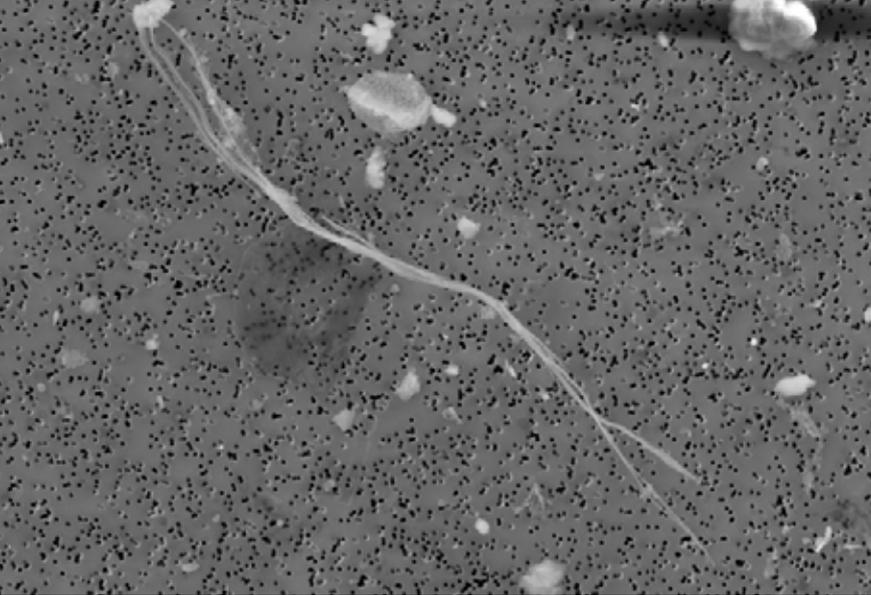
Aujourd'hui, les mesures dans l'air durant les travaux sont effectuées uniquement lorsque les valeurs mesurées sont insuffisantes pour

évaluer une situation ou une méthode de travail, p. ex. en cas de découverte d'amiante dans des matériaux jusque-là insoupçonnés, ou dans le cadre d'essais en vue d'évaluer des procédures de désamiantage générant peu de poussières.

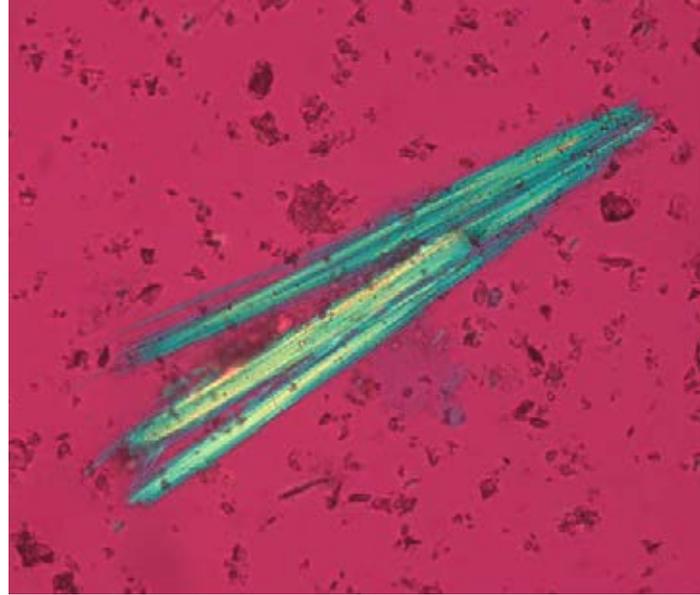
Lors de telles mesures, le technicien doit faire preuve de beaucoup de doigté: d'une part, le volume d'échantillonnage doit être aussi grand que possible afin de garantir une limite de détection nettement inférieure à celle en vigueur, à savoir 10 000 fibres/m³. D'autre part, la présence fréquente de «poussières associées» risque d'entraîner un encrassement du filtre, empêchant le comptage des fibres.

Réglementation

Contrairement aux analyses de matériaux, les mesures dans l'air sont réglementées: la liste des valeurs limites de la Suva prescrit la méthode DGUV-I 213-546 pour les mesures



Faisceau d'amiante chrysotile sur des filtres nuclépores par MEB (source: CRB).



Grand faisceau d'amiante anthophyllite avec un grossissement de 200 x par MOLP (source: Suva).

effectuées aux postes de travail et la directive VDI 3492 pour les mesures de contrôle. Dans les deux cas, le prélèvement d'échantillons s'effectue à l'aide de pompes sur des filtres nuclépores recouverts d'une pellicule d'or. Les filtres sont ensuite analysés par MEB-EDX avec un grossissement de 2000 x.

Les conditions d'échantillonnage et le nombre de champs d'images à analyser au microscope sont différents: en raison du risque d'encrassement lors de travaux poussiéreux, la directive DGUV-I autorise des prélèvements plus courts et un débit d'air d'échantillonnage moindre. Pour compenser cela, il faut ensuite évaluer une surface de filtre plus importante.

Cette évaluation parfois fastidieuse s'effectue encore aujourd'hui «à la main», mais des tentatives sont néanmoins faites pour évaluer les filtres à l'aide d'une «intelligence artificielle»: des réseaux neuronaux sont entraînés avec des exemples d'images de fibres en vue d'une reconnaissance automatique des images de sorte qu'à l'avenir, seul le contrôle final incombe à l'homme.

Mesures libératoires

Le plus simple serait d'utiliser cette méthode pour les nombreux filtres des «mesures libératoires» qui servent

à contrôler si le désamiantage a réussi avant la levée des zones de protection. Dans ces zones, il ne devrait pas y avoir de poussières associées problématiques ou seulement en faibles quantités. Lors des mesures libératoires, il faut non seulement prélever des échantillons d'air, mais aussi faire tourbillonner les restes de poussières et de fibres cachées ou invisibles en soufflant de manière contrôlée sur les surfaces à proximité du point de mesure à l'aide d'un sèche-cheveux. Une mesure libératoire sans soufflage n'est pas conforme à la norme VDI 3492 et enfreint donc également la directive CFST 6503 sur l'amiante!

Exposition secondaire

La bonne nouvelle pour finir: l'incidence environnementale/l'exposition secondaire aux fibres d'amiante dans l'air extérieur (résultant de l'abrasion de disques de frein contenant de l'amiante, de l'érosion de toits en fibrociment, etc.) a nettement diminué au cours des dernières décennies. Alors que l'on parlait encore de 100 à 200 fibres/m³ il y a quelques années, des prélèvements effectués récemment par la Suva indiquent que l'exposition actuelle se situe aux alentours de 10 fibres/m³: un résultat qui est également confirmé par les nombreuses mesures libératoires, dans le cadre desquelles on ne trouve quasiment jamais la moindre fibre.



Échantillon d'air stationnaire et ambulatoire lors de l'enlèvement d'un enduit de façade.



Prévention en télétravail

La part du télétravail a fortement augmenté ces dernières années. En parallèle, l'intérêt pour la documentation du SECO dédiée à la protection de la santé lorsque l'on travaille à la maison a connu une hausse correspondante. Celle-ci a été actualisée en 2022, à la lumière des nouveaux résultats scientifiques.

Par télétravail à domicile (ci-après télétravail), on entend tout travail qu'un travailleur effectue partiellement ou dans sa totalité, régulièrement ou irrégulièrement, depuis chez lui. Le télétravail fait partie des nouvelles formes de travail qui ont connu une progression notable depuis la pandémie. Certaines catégories professionnelles l'ont même expérimenté pour la première fois durant cette période. Cette situation a modifié les habitudes ainsi que la manière dont le télétravail est perçu par la société, comme en témoigne le fait que de nombreuses entreprises et administrations publiques encouragent cette modalité de travail et souhaitent la conserver.

La loi sur le travail (LTr) s'applique aussi au télétravail

L'objectif de la LTr est de protéger les travailleurs des atteintes à la santé liées à l'environnement de travail. Celle-ci régit deux aspects: d'une part la protection de la santé d'une manière générale, d'autre part la durée du travail et du repos qui ont également un impact sur la santé. La LTr s'applique en principe à toutes les entreprises privées et publiques, ainsi qu'à la main-d'œuvre qu'elles emploient. Dans la mesure où les dispositions de la LTr s'appliquent indépendamment du lieu de travail, le télétravail n'y est pas expressément mentionné.

Les employeurs sont tenus de veiller à la protection de la santé de leur personnel et de mettre en œuvre les mesures nécessaires, même en télétravail. Ils doivent prendre des

mesures préventives, communiquer les instructions appropriées et informer de manière adéquate sur les facteurs de risque connus. Les dispositions relatives à la protection de la santé restent dans tous les cas valables. L'ensemble des dispositions de la LTr s'appliquent, dont celles sur la durée maximale du travail, l'enregistrement de la durée du travail, le temps de repos, ainsi que sur l'interdiction de travail les dimanches et jours fériés, et de nuit.

Les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et de ses ordonnances qui régissent la prévention des accidents et maladies professionnels

sont aussi applicables au télétravail.

Lors de la mise en œuvre des dispositions de la LAA et de ses ordonnances pour le télétravail, les défis sont en grande partie les mêmes que dans le cas de la LTr, bien qu'il s'agisse plus souvent ici de satisfaire des exigences structurelles, p. ex. en matière de prévention des chutes et faux pas. Toutefois, mettre en œuvre les mesures nécessaires est bien souvent impos-

sible en télétravail, en particulier parce que le propriétaire du logement ne s'y sent pas obligé. Il convient de préciser ici que pour la sécurité au travail régie par la LAA comme pour la protection de la santé régie par la LTr, la règle suivante s'applique: si ces deux aspects ne sont pas garantis en télétravail, l'employeur ne peut pas l'autoriser.

Les dispositions relatives à la protection de la santé restent dans tous les cas valables.

Principaux risques en télétravail

En télétravail, l'environnement physique et social est différent de celui des locaux de l'employeur. Le travail à domi-



Nicola
Cianferoni
Collaborateur
scientifique, SECO,
Berne

cile n'est pas rythmé par les collègues et il peut y avoir des interférences liées à la vie familiale. L'espace à disposition et le mobilier peuvent ne pas être complètement adaptés. D'après la littérature scientifique, en l'absence de mesures préventives correspondantes, les contraintes spécifiques à cet environnement peuvent porter atteinte à la santé. Souhaiter bénéficier des avantages du télétravail ne justifie pas de s'exposer à moyen et long terme aux risques pour la santé associés. La brochure du SECO mentionne trois domaines où ces risques sont présents.

Premièrement, les risques pour la santé en lien avec l'aménagement du poste de travail: le télétravail est constitué la plupart du temps d'activités avec un ordinateur dans une position assise statique. Un poste de travail mal adapté peut être à l'origine d'inconforts et de postures contraignantes, souvent associées à une sédentarisation, qui peuvent nuire à la santé sur le moyen ou long terme. Il est donc important que le mobilier corresponde aux exigences ergonomiques.

Deuxièmement, les risques pour la santé liés à l'organisation temporelle du travail: en télétravail, vie professionnelle ainsi que vie familiale et sociale sont réunies dans un seul lieu. Le risque est donc que temps libre et temps de travail ne soient pas clairement dissociés, entraînant des tensions p. ex. avec l'entourage familial. L'autonomie des télétravailleurs dans l'organisation de leur temps et de leur travail peut conduire à des horaires ou à des journées atypiques, à renoncer à prendre des pauses et/ou à un allongement des journées de travail. En outre, il peut arriver que l'on attende d'un télétravailleur qu'il soit toujours joignable (par e-mail, téléphone, etc.) à son domicile, même en dehors des jours et horaires convenus. Il s'agit d'éviter que l'émergence de telles situations représente une contrainte pour le travailleur et porte atteinte à sa santé.

Troisièmement, les risques psychosociaux: en télétravail, il n'existe plus de frontière claire entre vie professionnelle et vie privée. Les repères habituels sont bousculés, ce qui nécessite des adaptations en termes d'organisation du travail, de relations interpersonnelles et de communication. Il importe également de veiller à ce que la charge de travail soit adaptée. Lorsque les conditions-cadres sont insuffisantes, la pratique du télétravail peut avoir des effets délétères sur la santé psychique.

Lorsque les conditions-cadres sont insuffisantes, la pratique du télétravail peut avoir des effets délétères sur la santé psychique.

La protection de la santé: une tâche commune

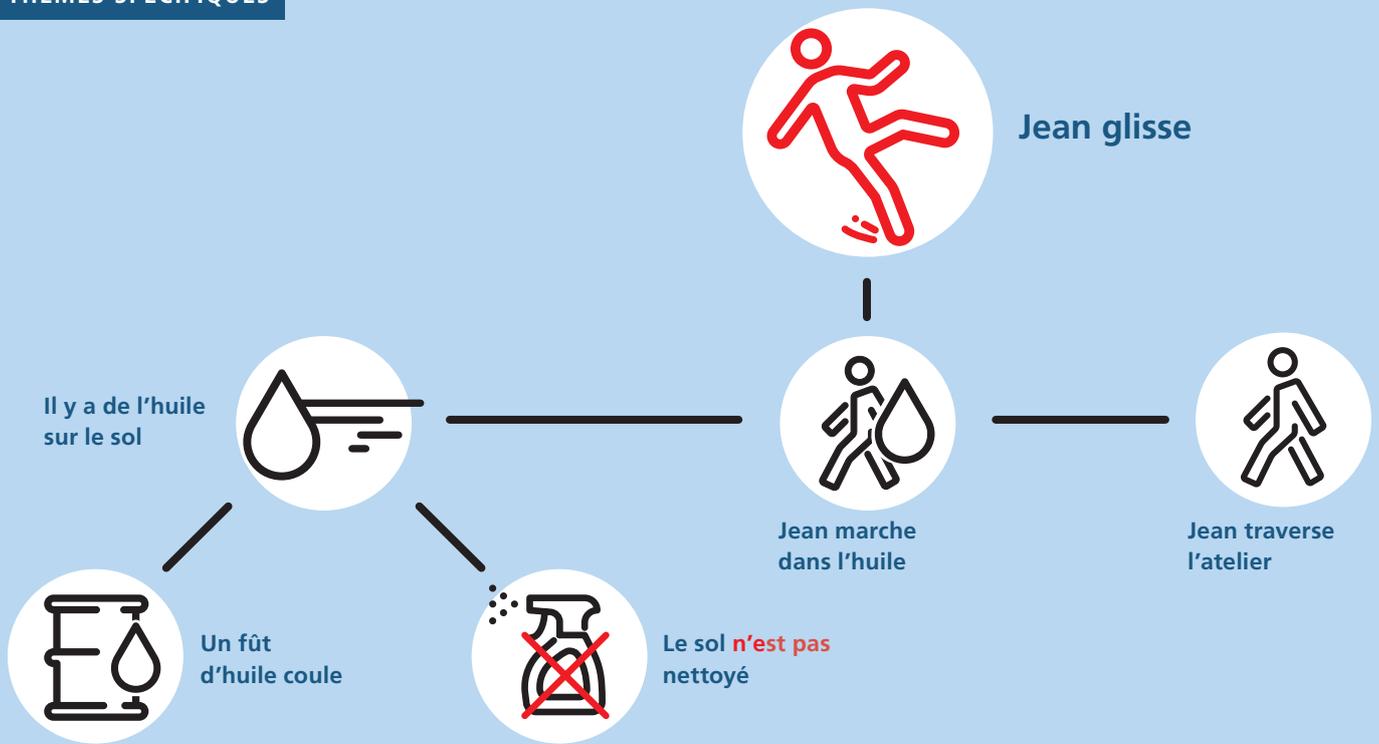
En matière de protection de la santé, l'employeur doit pouvoir compter sur une participation active des travailleurs. Ces derniers sont tenus de respecter les consignes de l'employeur dans ce domaine, y compris en télétravail, et de respecter les règles généralement reconnues. Ils doivent aussi informer correctement leurs supérieurs. Toutefois, la supervision s'avère nettement plus difficile en télétravail qu'en entreprise, où l'employeur peut vérifier à tout moment si ses instructions sont bien respectées. L'acceptation des instructions s'avère donc essentielle et peut être sensiblement favorisée par une communication ouverte et par une définition commune des mesures.

Les systèmes électroniques de surveillance et de contrôle qui visent à surveiller le comportement des travailleurs durant leurs activités professionnelles ne sont admis ni dans l'entreprise ni au domicile des travail-

leurs. La présence au poste de travail privé ne peut pas être contrôlée de manière continue. Ainsi, il n'est pas possible de filmer un télétravailleur pour surveiller son comportement à son domicile. Cela étant, l'employeur peut, de manière ciblée, demander des informations concernant l'environnement de travail à domicile (p. ex. photos) s'il a des doutes fondés quant au respect de ses consignes.

Définir une convention individuelle

Le cadre juridique suisse donne une grande latitude à l'employeur sur la façon d'organiser le télétravail, avec la possibilité d'impliquer les partenaires sociaux et les représentants du personnel. Délimiter clairement la frontière entre travail et vie privée, déterminer des créneaux horaires dans la planification de la journée, changer régulièrement de positions de travail, maintenir des contacts avec les collègues et se déconnecter en dehors des plages horaires consacrées au travail sont autant d'exemples de bonnes pratiques. Le SECO recommande de consigner ces différents points dans une convention individuelle signée par l'employeur et le travailleur. Ces mesures peuvent contribuer à maintenir des conditions favorables à la préservation de la santé. S'il est possible dans de bonnes conditions, le télétravail profite autant à l'employeur qu'au travailleur.



L'arbre des causes: comment s'assurer de sa plus-value

L'arbre des causes permet d'analyser efficacement les causes d'un accident professionnel. En s'attaquant à ces causes, il est possible de réduire la probabilité d'accidents futurs. La Suva propose des formations à cette méthode. En complément, des consultants externes proposent leur soutien pour la mise en œuvre de la méthode dans l'entreprise.



Claude-Alain Rolle
Responsable de
cours, secteur
formation, Suva,
Lausanne



Pascal Bonvin
Directeur
«WAY-TO-SAFETY»,
La Tour-de-Trême

Les causes d'un accident du travail peuvent être aussi nombreuses que les branches d'un arbre. Développée au début des années soixante dans le domaine de l'aéronautique, la méthode de l'arbre des causes est applicable aujourd'hui à tous secteurs d'activités. Elle vise à comprendre le scénario de l'accident, en remontant à ses causes profondes, multiples et concomitantes. Elle ne cherche pas à désigner un responsable. Traditionnellement utilisée dans le cas d'accidents graves ou répétés, cette méthode est maintenant recommandée pour d'autres événements indésirables (incidents,

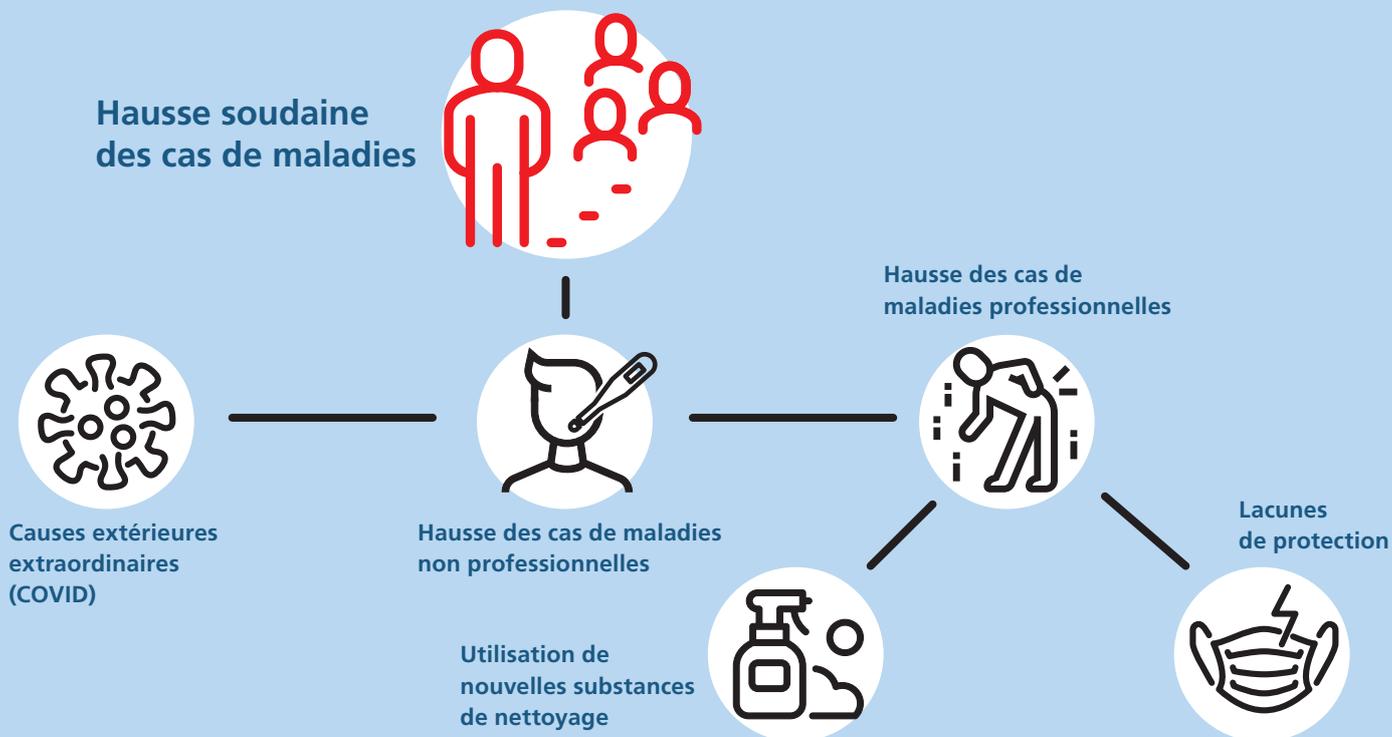
presque accidents de nature technique ou organisationnelle, pratiques managériales dysfonctionnelles).

Sa finalité réside dans la prise de mesures correctives pour éviter la répétition de situations similaires et, in fine, améliorer le système de sécurité de l'entreprise et la protection de la santé des collaborateurs.

Un processus d'analyse approfondi

En examinant l'ensemble des composantes techniques, organisationnelles et personnelles de la situation de travail et leurs interactions, elle

permet de remonter le plus en amont possible dans le déroulement du travail et le fonctionnement de l'entreprise afin d'en faire émerger les lacunes et défaillances qui ont abouti à l'événement indésirable. Hormis ses trois étapes successives fondamentales – à savoir la récolte des faits, l'analyse et l'application de mesures correctives –, la méthode de l'arbre des causes comporte également des ingrédients permanents souvent occultés voire ignorés mais essentiels pour un exercice accompli: remontées d'incidents, implication de la direction, communication, motivation, priorisation, etc.



Deux exemples partiels d'arbre des causes pour un cas d'accident (à gauche, d'après OSHA EPA Fact Sheet, The Importance of Root Cause Analysis During Incident Investigation) et un cas de protection de la santé (à droite).

La démarche passe par des discussions itératives en groupe autour des faits recueillis permettant de construire l'arbre qui fera consensus et ainsi d'aboutir aux actions les plus adéquates, au-delà de mesures de protection individuelle ou du simple rappel des consignes. La direction, à qui sont présentés les résultats de l'analyse, doit elle-même être partie prenante. Au-delà de son apport à l'adoption de mesures préventives, la méthode de l'arbre des causes est un outil pédagogique très efficace pour la formation et la sensibilisation à la sécurité.

Soutien d'experts

Bien qu'en apparence simple, la méthode de l'arbre des causes nécessite d'y être formé pour être pertinente dans sa mise en œuvre. La Suva propose régulièrement des formations de deux jours sur la méthode de l'arbre des causes. Cette formation explore les principes de base pour effectuer une investigation selon les règles fondamentales, mais est limitée à l'étude de cas standards, faute de temps. Une formation trop courte peut manquer sa cible, à savoir permettre une réelle avancée dans le système de sécurité interne, mesurable et d'une grande visibilité. Une fois revenus sur le champ de bataille

de leur contexte professionnel, les collaborateurs fraîchement formés à la méthode risquent de se sentir démunis, un certain pragmatisme pouvant faire défaut. Par manque d'expérience et de soutien en interne, leur motivation pourrait baisser rapidement et conduire à l'abandon de ce formidable levier d'amélioration continue de l'entreprise.

Dans ce contexte, les entreprises convaincues des vertus de l'arbre des causes ont également la possibilité de bénéficier de formations complémentaires ajustées à des cas spécifiques de leur entreprise ou à l'accompagnement sur le terrain par des consultants externes. La participation d'un «œil froid» (cold-eye) d'un tiers dans leur démarche d'élaboration et de mise en œuvre de l'arbre des causes a souvent fait ses preuves. Le traitement d'incidents connus et provenant de leur environnement professionnel donne confiance aux collaborateurs et assurance dans leur démarche, tout en permettant de profiter de l'expérience de tiers, d'être initiés aux astuces des mises en pratique en évitant certains pièges.

Complétant ainsi la formation de la Suva, de telles prestations ciblées sont maintenant disponibles. Afin

d'étudier ces dernières et de vous forger une opinion, de petites structures se tiennent à la disposition des entreprises intéressées pour une visite sur site et un entretien sans engagement.

Ainsi se présente l'opportunité d'investiguer efficacement des incidents redoutés par l'entreprise et de profiter des plus-values de la méthode de l'arbre des causes

Des consultants externes et de petites structures comme WAY-TO-SAFETY.ch, qui proposent des services supplémentaires, se trouvent dans le registre MSST de la SSST, sous la rubrique Ingénieur(e)s de sécurité.

Liens

Vous trouverez des informations sur les formations de la Suva dans le programme de cours en ligne:

lms.suva.ch > [Tous les catalogues](#)
> [Terme de recherche: «L'arbre des cause».](#)



EU-OSHA: la numérisation, un défi actuel

Qu'est-ce que l'EU-OSHA?

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) est l'agence d'information de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail. Elle joue le rôle de médiateur et collecte, analyse et diffuse des informations sur les postes de travail sûrs dans l'UE. Organisée sous forme de réseau, l'EU-OSHA dispose d'un «point focal» dans chaque État membre ainsi que dans les pays de l'AELE, les pays candidats et les candidats potentiels. Nommés par chaque pays, les points focaux sont les interlocuteurs vis-à-vis de l'EU-OSHA et des autres points focaux. En Suisse, c'est le SECO qui assume cette tâche et coordonne le groupe de réseau «Point focal Suisse». Il regroupe des représentants de la CFST, de la Suva, du SECO, de suissepro, de l'AIPT ainsi que de l'OFSP, d'associations d'employeurs et de travailleurs, d'Unisanté, de Promotion Santé Suisse et du BGM Netzwerk.



Vesna Sormaz
Point focal Suisse
et collaboratrice
scientifique,
SECO, Berne

Principales activités de l'EU-OSHA:

- Campagnes «Lieux de travail sains», étalées sur deux ans et visant à sensibiliser le public à un sujet d'actualité
- Enquête ESENER: enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents
- Projets de prospective: étude des risques nouveaux et émergents à travers des projets spécifiques
- Aperçus sur des sujets spécifiques liés la sécurité et santé au travail (SST)
- Films NAPO: films d'animation courts et ludiques sur des questions spécifiques
- OiRA: projet interactif d'évaluation des risques en ligne
- OSHwiki: encyclopédie en ligne sur la sécurité et la santé au travail



L'année 2023 marque le lancement de la campagne de sensibilisation sur «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique» (de 2023 à 2025). Basée sur l'étude prospective de l'EU-OSHA consacrée aux défis et aux possibilités de la numérisation, cette campagne s'articule autour de cinq domaines:

1. Le travail sur plateformes numériques

Le travail sur plateformes numériques comprend tout travail rémunéré fourni sur ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. Plus de 500 plateformes (entreprises internationales et start-up locales) sont actives dans toute l'Europe.

Le principal atout pour les travailleurs réside dans la grande flexibilité et l'autonomie en termes de durée et d'ampleur du travail. Ce type de travail offre des possibilités d'emploi dans les zones géographiques reculées ainsi qu'aux personnes ayant de plus grandes difficultés pour accéder au marché du travail.

La plupart des risques et des défis liés à cette forme de travail sont similaires à ceux liés aux mêmes tâches en dehors de l'économie de plateforme. L'organisation, la conception et la gestion du travail sur plateformes numériques peuvent comporter des risques supplémentaires.

Il s'agit souvent d'emplois offrant de moins bonnes conditions. De plus, ils impliquent souvent des tâches supplémentaires ou une combinaison différente de tâches, ce qui peut exposer ces travailleurs à des risques plus importants par rapport à ceux qui effectuent des tâches similaires dans le cadre de rapports de travail traditionnels.

2. La robotique de pointe et l'intelligence artificielle

Les systèmes robotiques collaboratifs (cobots) et les logiciels fondés sur l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisés pour automatiser les tâches physiques et cognitives. L'accent mis sur les tâches plutôt que sur les emplois permet une utilisation variée de ces systèmes. Le défi pour les travailleurs consiste à garder le contrôle sur l'ensemble du processus de travail.

Les cobots et les systèmes robotiques fondés sur l'IA exécutent les tâches à haut risque et répétitives, et laissent aux travailleurs les tâches à faible risque et créatives, d'où une meilleure prévention dans les environnements de travail dangereux. Le temps gagné peut être utilisé pour l'apprentissage continu et le développement de la créativité.

Les risques d'accident et pour la santé sont principalement liés aux collisions (p. ex. entre robots et travailleurs) et les troubles musculo-squelettiques dus aux mouvements répétitifs en interaction avec les systèmes robotiques.

Parmi les autres risques pour la santé figurent la peur de perdre son emploi, les répercussions négatives de la transformation des emplois, le manque de confiance dans les systèmes et la possible perte d'autonomie. Le besoin de reconversion et de formation continue ainsi que la «déqualification» découlant de l'automatisation constituent les principaux défis au niveau organisationnel.

3. Le travail à distance

Dans ses bulletins d'information, l'UE-OSHA donne des conseils pratiques sur l'ergonomie du poste de travail, l'équilibre entre vie professionnelle/privée et la prévention.

tion de l'isolement social. Ils s'adressent aussi bien aux travailleurs qu'aux employeurs, et visent à rendre le télétravail plus confortable, plus efficace et plus sain.

4. Les systèmes numériques intelligents

Certains systèmes et technologies numériques intelligents (EPI intelligents, drones, outils de réalité virtuelle et augmentée (RV et RA)) servent à surveiller et à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Ils peuvent p. ex. mesurer la concentration de substances dangereuses, le bruit et la température et alerter en cas de dépassement des valeurs limites.

Ces systèmes utilisent des technologies numériques pour collecter et analyser des données ou des signaux, identifier et évaluer les risques. Utilisés de façon sûre, ils permettent de réduire les dommages.

Les risques résident dans le fait que les données collectées sont parfois imprécises, limitées ou erronées. Se fier exclusivement à cette technologie peut augmenter le risque d'accident au lieu de le diminuer. Les travailleurs peuvent avoir l'impression de perdre le contrôle des tâches qu'ils effectuent.

Parmi les défis majeurs figurent la mauvaise utilisation et l'interprétation (erronée) des données collectées, qui peuvent conduire à de mauvaises conclusions pour élaborer des interventions et des mesures. Il n'existe pas de normes dans ce domaine.

Il est important d'impliquer les travailleurs aussi bien dans la phase de conception que dans la mise en œuvre et l'utilisation de ces systèmes afin d'augmenter leur acceptation.

5. La gestion des salariés au moyen de l'intelligence artificielle (IA)

L'organisation et la gestion du travail prennent de nouvelles formes. Les systèmes numériques sont utilisés pour gérer les travailleurs et organiser leur travail.

Dans un système de gestion fondé sur l'IA, les données sur les travailleurs et leurs tâches sont souvent collectées en temps réel, puis intégrées dans un système fondé sur l'IA qui prend des décisions automatisées ou fournit des informations aux décideurs. Les décisions et les recommandations concernent la mise en place des équipes de travail, l'attribution des tâches ou l'évaluation des performances des travailleurs.

La gestion algorithmique utilise des algorithmes pour l'attribution, le suivi et l'évaluation des tâches ou pour la surveillance et l'évaluation du comportement et des performances des travailleurs. Ce type de gestion repose sur une simulation de l'intelligence pour gérer l'incertitude, ce qui confère à ces systèmes une nature déterministe¹.

La capacité de décision des travailleurs peut être limitée ou supprimée. La réduction de l'autonomie et le renforcement du contrôle sont source de stress. Les recommandations et instructions en temps réel exercent une pression accrue qui pousse à travailler plus rapidement, entraînant des effets négatifs sur la santé physique ainsi que des accidents. La sensation d'être observé conduit à agir de manière contre-nature, en obligeant les personnes concernées à refouler leurs véritables émotions, traits de personnalité ou préférences pour plaire à l'algorithme.

¹ La question de la divulgation des algorithmes et de la consultation des représentants des travailleurs se pose donc de plus en plus en Suisse.

La JSST à l'image de la campagne de l'EU-OSHA

Organisée par la CFST, la Journée suisse de la sécurité au travail (JSST) aborde à chaque fois un thème d'actualité dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, en s'appuyant sur les résultats de l'étude prospective européenne. L'édition de cette année se tiendra le 19 octobre 2023 et sera consacrée à «La sécurité et la santé au travail à l'ère

numérique», reprenant ainsi le thème de la campagne de l'EU-OSHA. La JSST mettra l'accent sur les domaines de la robotique, des systèmes numériques intelligents et du télétravail.

Pour de plus amples informations et le lien pour s'inscrire: www.cfst.ch/jsst.



Nouveautés concernant l'examen professionnel supérieur d'«experte/expert STPS»

Le calendrier de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'«experte/expert STPS» reste inchangé: les premiers cours préparatoires débuteront dès l'automne 2023 et le premier examen devrait se tenir début 2025. La CFST offre ici aux deux prestataires qu'elle soutient l'occasion de présenter leurs cours.

Le dernier numéro de Communications de la CFST donnait déjà diverses informations sur le nouvel EPS, notamment sur sa structure et les conditions d'admission (voir Communications CFST n° 95, p. 33 à 35). Depuis lors, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS a poursuivi l'élaboration du règlement d'examen et des directives en concertation avec le SEFRI. Les deux documents sont désormais disponibles dans les trois langues et ont été transmis au SEFRI pour approbation. Dans leur dernière version, deux changements concernant les dispositions transitoires et les conditions d'admission méritent d'être mentionnés: ainsi, il n'est désormais plus prévu d'obtenir le

diplôme sans examen et la pratique professionnelle requise a été élargie.

La CFST a décidé de soutenir financièrement deux prestataires pour la création de cours préparatoires.

Les préparatifs de l'examen vont désormais bon train. Après la réalisation de divers travaux administratifs préparatoires, une commission d'examen a été nommée et l'élaboration des questions d'examen a déjà commencé.

Certaines questions en lien avec l'examen sont encore en suspens, mais elles seront tranchées dans un avenir proche. Le montant de la taxe d'examen, le versement d'une prime de réussite et la date d'ouverture des inscriptions à l'examen n'ont pas encore été fixés.

La CFST a toutefois déjà réglé une question lors de sa séance de décembre 2022. Elle a décidé de soutenir financièrement deux prestataires pour la création de cours préparatoires. Il est possible que d'autres cours préparatoires soient proposés, mais ils ne seront pas soutenus par la CFST. L'occasion est donnée ici aux deux prestataires soutenus par la CFST de présenter leurs offres.



Peter Schwander
Président de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS, Lucerne

Se préparer à l'EPS d'experte/expert STPS avec apprentas

Le cours préparatoire à l'EPS d'experte/expert STPS met l'accent sur la psychologie du travail et de l'organisation ainsi que sur l'interaction entre l'Homme, la technique et l'organisation afin de développer les compétences opérationnelles. Les participants, qui ont pour la plupart une formation technique, apprennent à comprendre l'interaction entre les aspects techniques et les conditions organisationnelles, les influences socioculturelles et les particularités individuelles des cadres et des collaborateurs, et à en tenir compte dans le développement de la STPS.

Le cours préparatoire comprend 27 jours de cours, divisés en 7 modules et une préparation à l'examen. Les différents modules permettent aux participants d'analyser des défis concrets auxquels sont confrontés les entreprises et de les appliquer au quotidien dans la STPS.

Le premier cours préparatoire débutera en allemand le 31 octobre 2023 à Muttentz et en français à l'automne 2024 à Fribourg. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet d'apprentas.

Les prestataires et concepteurs du cours

aprentas est un prestataire établi qui offre des formations de base et complémentaires dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Sa proximité avec le secteur et ses contacts précieux avec des spécialistes de plusieurs de ses 85 entreprises membres lui permettent de faire intervenir dans ses cursus de nombreux professionnels qualifiés, qui mettent eux-mêmes en œuvre au quotidien les mesures STPS dans un environnement national et international.

Le cours préparatoire à l'EPS est élaboré par aprentas en collaboration avec la Haute école de psychologie appliquée au sein de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW). Celle-ci joue un rôle de conseil, travaille sur différents modules de formation pour le compte d'apprentas et propose des solutions pour la suite du parcours académique. Elle est l'un des principaux centres de compétences en matière de psychologie du travail, des organisations et des affaires dans les pays germanophones.

Monika Hüppeler, responsable de projet et de cursus, aprentas, Muttentz

MODULE 1
Gestion de projet et du changement



MODULE 2
Exigences nationales et internationales



MODULE 3
Gestion des risques



MODULE 4
Exigences d'organisation



MODULE 5
Économie d'entreprise



MODULE 6
Psychologie du travail et des organisations



MODULE 7
Gestion de la santé dans l'entreprise



Préparation à l'examen

Des experts STPS compétents grâce à une collaboration interdisciplinaire

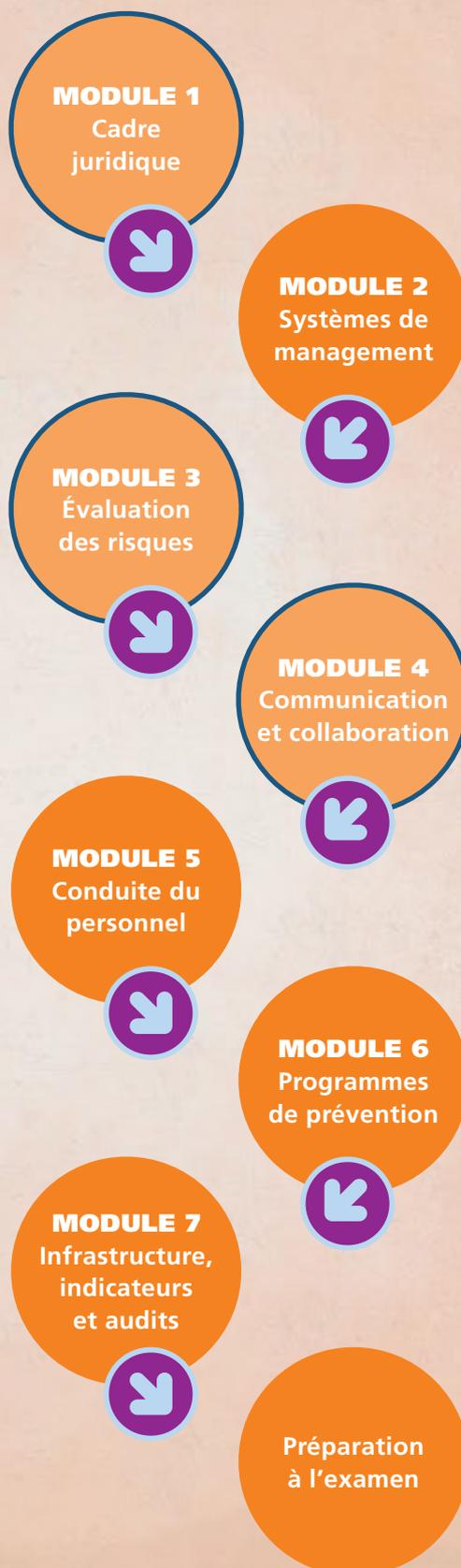
Les Universités de Zurich et Lausanne ainsi que la Suva élaborent en étroite collaboration un cours préparatoire à l'EPS d'experte/expert STPS. Ce cours comprend sept modules, dont trois sont développés et organisés conjointement avec le DAS (Diploma of Advanced Studies) Work+Health. Ces trois modules communs seront suivis par les participants au cours préparatoire (les futurs experts STPS) ainsi que par les futurs hygiénistes du travail et médecins du travail du DAS Work+Health. Si les participants au cours préparatoire remplissent les conditions requises, ils pourront également obtenir des crédits ECTS, dont il sera possible de tenir compte en cas de participation ultérieure au DAS Work+Health. Cette formule offre non seulement des avantages aux participants sous la forme d'un accès simplifié à l'autre cursus, mais elle crée également de précieuses synergies entre les expertises de longue date et parfaitement complémentaires des partenaires. En résumé, elle associe la recherche actuelle à la pratique. Mais cette coopération renforce avant tout la collaboration interdisciplinaire et la compréhension mutuelle entre les différents spécialistes MSST qui, grâce à une formation commune, peuvent s'épanouir au profit d'une sécurité au travail et d'une protection de la santé efficaces.

Moderne et axé sur les compétences, ce cours préparatoire est conçu en blended learning: il comprend 26 jours de formation, sous forme de cours en présentiel et de webinaires, et aide les participants à se préparer à l'EPS en fonction de leurs besoins. S'appuyant sur une plateforme d'apprentissage et diverses méthodes, il fournit un cadre pour le développement des connaissances, l'apprentissage collaboratif et la résolution commune de problèmes ainsi que l'apprentissage individuel et autonome. L'accent est toujours mis sur le transfert des connaissances acquises dans la pratique. En bref: ce cours offre aux participants un espace d'apprentissage vivant, diversifié, interdisciplinaire et axé sur la mise en pratique.

Le premier cours débutera à l'automne 2023 en allemand et préparera au premier EPS organisé en 2025.

Madelaine Stalder, cheffe du secteur formation, Suva, Lausanne

Sven Hoffmann, program manager, DAS Work+Health



○ Modules communs DAS-Suva (1, 3, 4).



Hé cheffe!

Comment sommes-nous censés respecter les délais et les budgets s'il manque toujours quelqu'un?

À vous d'agir!
he-chef.ch

La sécurité au travail et la protection de la santé: ça en vaut la peine! En effet, toute absence pour cause d'accident ou de maladie coûte du temps et de l'argent.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



Hé chef!

À qui incombe la tâche de s'assurer que les postes de travail sont sûrs et sains dans notre entreprise?

À vous d'agir!
he-chef.ch

La santé du personnel doit être protégée. L'employeur prend par conséquent toutes les mesures requises à cet effet et veille à ce que le personnel dispose d'une formation de base et complémentaire appropriée.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Campagne de sensibilisation «Hé chef! Hé cheffe!»

C'est en septembre 2022 que la CFST a lancé la campagne «Hé chef! Hé cheffe!». Organisée en ligne, cette campagne s'adresse aux employeurs qui, jusqu'ici, ne se sont pas ou pas suffisamment penchés sur la prévention des accidents et la protection de la santé dans leur entreprise. Elle vise à leur montrer les avantages à aborder ce sujet et à faciliter la mise en œuvre de mesures.



Matthias Bieri
Rédacteur,
secrétariat de la
CFST, Lucerne

La sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) sont des tâches de conduite. De nombreux cadres respectent déjà ce principe, d'autres pas encore. Avec la campagne «Hé chef! Hé cheffe!», la CFST entend sensibiliser davantage d'employeurs à la STPS et les motiver à analyser la situation dans leur entreprise ainsi qu'à prendre des mesures.

La campagne montre aux supérieurs les avantages qu'une entreprise peut retirer de postes de travail sûrs et sains pour son personnel. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la hausse du nombre d'absences dues à des maladies psychiques font apparaître ces arguments sous un jour nouveau.

En ligne pour atteindre son public

«Hé chef!» Hé cheffe!» s'adresse à son public avec des messages clairs. Leur contenu est toujours axé sur l'utilité pour l'entreprise. Sur les visuels, les collaborateurs interpellent directement les employeurs et mettent en avant leurs préoccupations. Il s'agit de montrer qu'au final, au-delà de tous les avantages pour



l'entreprise, la STPS vise à préserver la santé du personnel.

La campagne est diffusée en ligne et sur les canaux utilisés en priorité par les cadres. Le site Internet propose en outre du matériel pour relayer la campagne. Cette boîte à outils permet une diffusion facile, ce dont les partenaires de la CFST ont largement fait usage.

De quoi s'agit-il?

Articulés autour de sept thèmes, les contenus de la campagne «Hé chef! Hé cheffe!» montrent aux entreprises les avantages de s'occuper de la STPS et comment les utiliser en pratique. Synthèse des aspects abordés par la campagne:

- **Économiser de l'argent:** toute absence pour cause d'accident ou de maladie coûte du temps et de l'argent. Les coûts pour un système de prévention efficace sont largement inférieurs à ceux engendrés par les absences du personnel.
- **Réduire les risques au minimum:** une entreprise a tout à gagner à

disposer en interne du savoir-faire nécessaire en matière de STPS. En fonction des risques existants, il est judicieux de dispenser une formation complémentaire au personnel pour ainsi minimiser le risque d'accident et de maladie dans l'entreprise.

- **Bénéficiaire d'un soutien:** différents organismes et outils sont là pour aider à mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'entreprise, ce qui permet de réduire l'investissement.
- **Bénéficiaire d'avantages:** une culture d'entreprise qui favorise la santé du personnel est une source de motivation. La sécurité au travail est également un argument lors du recrutement.
- **Aborder les problèmes:** la santé psychique des travailleurs est aussi importante que leur santé physique. Il faut donc également prendre des mesures pour la préserver.
- **Assumer ses obligations:** les supérieurs ont aussi un rôle d'exemple à jouer et peuvent servir de référence de par leur com-

portement. En prenant soin de leur propre santé, ils agissent également pour la santé de leurs collaborateurs.

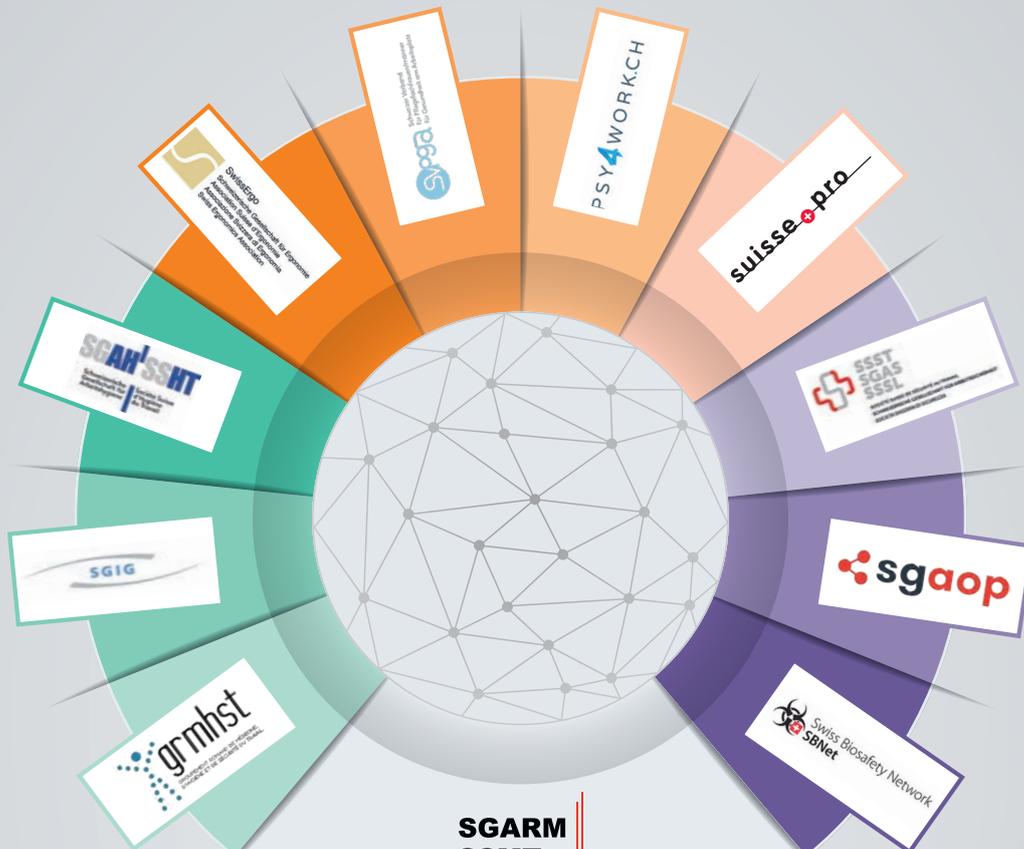
- **Impliquer les collaborateurs:** il est plus facile d'instaurer des conditions de travail sûres lorsque le personnel peut faire profiter de son savoir et expérience.

Bilan intermédiaire positif

La campagne «Hé chef! Hé cheffe!» a été lancée avec succès. Après presque six mois, le bilan est positif: jusqu'à présent, plus de 20 000 personnes ont visité la page de renvoi pour s'y informer sur les différents thèmes. Le nombre d'utilisateurs du site Internet et des canaux en ligne se maintient par ailleurs à un niveau constant et les retours individuels concernant la campagne sont tous positifs.

En mars 2023, la CFST s'est prononcée en faveur de la poursuite de la campagne, qui est en cours de planification. Pour l'instant, il est prévu de la prolonger au moins jusqu'au début de l'année 2024.

Rubrique «Associations, sociétés et groupements»



SGARM SSMT

Schweizerische Gesellschaft für Arbeitsmedizin
Société Suisse de Médecine du Travail
Società Svizzera di Medicina del Lavoro
Swiss Society of Occupational Medicine



www.sgarm-ssmt.ch

La Société Suisse de Médecine du Travail (SSMT)

Société de discipline médicale dédiée à la médecine du travail, la SSMT compte parmi ses membres des médecins spécialistes en médecine du travail ainsi que des médecins qui attachent une importance particulière aux questions relatives à la santé au travail. La SSMT s'investit au niveau politique et public dans le domaine de la médecine du travail et a pour objectif de créer de bonnes conditions de travail pour tous. Elle encourage en outre la collaboration entre ses membres et s'efforce de soutenir les échanges interdisciplinaires dans le domaine de la santé au travail.

La médecine du travail est une branche de la médecine qui s'occupe d'étudier, d'évaluer et d'analyser les interactions entre les contraintes liées au travail et la santé des travailleurs dans la recherche, l'enseignement et la pratique. Dans le passé, ses activités étaient concentrées sur les contraintes physiques, chimiques et biologiques, mais depuis vingt à trente ans, elle s'intéresse aussi aux contraintes psychiques dans le cadre de l'organisation du travail et de la communication au poste de travail. Cette évolution reflète l'image physio-psycho-sociale de la santé dans la médecine moderne. La SSMT est convaincue qu'une activité lucrative est avant tout une ressource pour rester en bonne santé.

Activités et membres

En tant qu'association professionnelle, la SSMT participe régulièrement à des consultations sur certains projets de lois et, au besoin, se coordonne avec d'autres organisations membres de suissepro. La société organise également chaque année au moins une journée de formation continue pour ses membres et les spécialistes intéressés.

La SSMT fait partie des sociétés de discipline médicale regroupées au sein de la FMH et «spécialiste en médecine du travail» est l'un des 45 titres officiellement reconnus en Suisse. La société compte actuellement environ 230 membres et la part de médecins actifs reste plus ou moins constante depuis des années ou augmente légèrement. Un grand nombre de membres vont atteindre l'âge de la retraite dans les 10 prochaines années. En Suisse, les titulaires du titre de spécialiste en médecine du travail ne sont pas tous membres de la SSMT. C'est particulière-

ment le cas de ceux ayant obtenu leur diplôme de médecin ou leur titre de spécialiste à l'étranger.

Défis actuels

L'un des principaux défis actuels de la SSMT est la formation postgraduée de (jeunes) médecins au titre de spécialiste:

les candidats au titre de spécialiste en médecine du travail doivent effectuer au total cinq ans de formation postgraduée après leur diplôme universitaire, dont 30 mois dans un établissement de formation reconnu en médecine du travail. Il en existe actuellement huit en Suisse. En collaboration avec l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), la SSMT œuvre au développement de nouvelles formes

de formation postgraduée. L'accent est mis en premier lieu sur la mise en réseau d'instituts susceptibles de fournir aux candidats des connaissances d'au moins un sous-domaine de la médecine du travail. D'autres programmes de formation médicale postgraduée suivent cette direction.

Le travail de réaccréditation du programme de formation postgraduée en médecine du travail reprend cette année. Tous les 7 ans, les 45 titres de spécialiste font l'objet de cette procédure d'assurance qualité qui s'achève dans l'idéal par l'accréditation du programme par le Conseil fédéral. La formation initiale et postgraduée des médecins est soumise à la surveillance des autorités fédérales. Dans le cadre de cette activité, la SSMT continuera également de développer son programme de formation postgraduée en actualisant les méthodes d'enseignement et mettra en pratique le concept «EPA = entrusted professional activities».

La SSMT est convaincue qu'une activité lucrative est avant tout une ressource pour rester en bonne santé.



Klaus Stadtmüller
Président de la
SSMT, Lucerne



Samuel Iff
Comité de la
SSMT, Berne

Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Commissione Federale de coordinaziun
pour la securité au travail CFST

FAQ: foire aux questions
Questions et réponses relatives à la directive CFST 1871 «Laboratoires»

Table des matières

- Détails transitoires pour l'adaptation à la nouvelle directive CFST 1871 1
- Garantie des droits acquis en matière de sécurité au travail / Délais de mise en œuvre 1
- Garantie des droits acquis pour les équipements (mesures de laboratoire) 2
- Puissance de ventilation des sorbomes sur pied avec filtre à gaz/limite fermée 2
- 50 % de la puissance de ventilation dans la zone inférieure fixe, 10 cm 3
- Puissance de ventilation plus faible avec mesures de prévention des explosions 3
- Prévention des explosions en présence de quantités de liquides inflammables 3
- Substrates à 5 fibres 3
- Ventilation des locaux avec trois renouvellements d'air par heure 4
- Postes de sécurité microbiologique selon la norme SN EN 61010 4
- Empilage de bouteilles de gaz comprimé raccordées au sein du laboratoire 4
- Alimentation en gaz au moyen de bouteilles de gaz individuelles (laboratoire scolaire) 5
- Bouteilles de gaz dans des armoires de stockage de sécurité placées dans les voies d'exécution 5
- Sorbomes à proximité immédiate des sorties 5

1. Détails transitoires pour l'adaptation à la nouvelle directive CFST 1871

Question/Problème A quelle date l'adaptation à la nouvelle directive CFST 1871 devra-t-elle être réalisée? Des délais transitoires sont-ils prévus?

Réponse La nouvelle directive CFST 1871 est applicable depuis son adoption par la CFST le 7 juillet 2022. Aucun délai transitoire n'a été prévu pour procéder à l'adaptation aux nouvelles exigences.

Justification Si un manquement aux nouvelles exigences est constaté dans le cadre de l'exécution, l'organe d'exécution défère le délai de mise en œuvre. D'un point de vue principe, ce sont les règles en vigueur à la date de contrôle qui font loi.

2. Garantie des droits acquis en matière de sécurité au travail / Délais de mise en œuvre

Question/Problème Existe-t-il une garantie des droits acquis en matière de sécurité au travail?

Réponse Non, il n'existe pas, en principe, de garantie des droits acquis en matière de sécurité au travail.

Justification Il est possible que les appréciations des dangers mettent en évidence des phénomènes dangereux jusque-là non identifiés. Aussi, se fonder sur une garantie des droits acquis n'est pas judicieux, voire dangereux. Ces délais transitoires sont automatiquement rattachés dans le cadre des délais de mise en œuvre fixés par les organes d'exécution si des manquements

Système de sécurité MSST:
10 éléments pour la sécurité au travail et la protection de la santé

1. Système directeur, objectif de sécurité

2. Organisation de la sécurité

3. Équipements, installations, dispositifs de sécurité

4. Prévention des explosions

5. Substrats à 5 fibres

6. Ventilation des locaux avec trois renouvellements d'air par heure

7. Postes de sécurité microbiologique selon la norme SN EN 61010

8. Empilage de bouteilles de gaz comprimé raccordées au sein du laboratoire

9. Alimentation en gaz au moyen de bouteilles de gaz individuelles (laboratoire scolaire)

10. Bouteilles de gaz dans des armoires de stockage de sécurité placées dans les voies d'exécution

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Commissione Federale de coordinaziun
pour la securité au travail CFST

Système de sécurité MSST: 10 éléments pour la sécurité au travail et la protection de la santé

1. Principes directeurs, objectifs de sécurité
le point de départ de toute amélioration

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Commissione Federale de coordinaziun
pour la securité au travail CFST

Questions et réponses relatives à la directive «Laboratoires»

La «Directive Laboratoires» a été remaniée l'année dernière et adoptée par la CFST le 7 juillet 2022. Les nouvelles dispositions ont suscité des interrogations parmi les entreprises concernées par les changements. Pour répondre aux questions les plus fréquentes, la CFST a mis à disposition en ligne une FAQ relative à la directive révisée.

- **FAQ relative à la directive CFST 1871 «Laboratoires».**

10 éléments pour la sécurité au travail et la protection de la santé

La CFST a remanié le graphique synthétisant les 10 éléments pour la sécurité au travail et la protection de la santé. Il est téléchargeable sur son site Internet.

- **Système de sécurité MSST: 10 éléments pour la sécurité au travail et la protection de la santé.**

Moyens d'information et offres des cantons: nouveau

COMMANDES

Vous trouverez tous les moyens d'information et toutes les offres des cantons en ligne à l'adresse:

www.safeatwork.ch



Nouvelles offres de prévention pour le secteur de l'économie carnée et des boucheries

L'offre de SAFE AT WORK pour l'économie carnée et les boucheries a été complétée par un kit de formation et une plate-forme d'apprentissage en ligne. Le kit de formation contient des documents prêts à l'emploi tandis que la plate-forme d'apprentissage permet de transmettre durablement les contenus du kit de formation. Accessible gratuitement, la plate-forme permet aussi de réaliser un contrôle d'apprentissage automatique et de générer une attestation de contrôle d'apprentissage personnelle.

SAFE AT WORK propose d'autres offres de prévention pour la branche, p. ex. des documents de formation pour les responsables d'entreprise et de formation, des affiches d'informations complémentaires et la possibilité de commander gratuitement des documents de formation.

- **Sécurité au travail dans l'industrie carnée et dans les boucheries.**

<https://www.safeatwork.ch/fr/branches/economie-carnee-et-boucheries#outils>

Sécurité et protection de la santé dans les services de sauvetage: nouvelle offre

En Suisse, les services de sauvetage médical contribuent de manière importante à la sécurité de la population. Ils recouvrent toute la chaîne de sauvetage, du lieu de l'incident jusqu'à l'hôpital, et jouent un rôle clé dans les soins aux patients en situation d'urgence. Actuellement en Suisse, il existe 103 services de sauvetage qui interviennent plus de 1200 fois par jour, dans 70 % des cas pour des interventions d'urgence. Ils emploient quelque 3700 personnes, dont 2500 ambulanciers.

Les services de sauvetage recouvrent un très large champ d'activité allant du traitement de maladies aiguës mortelles aux soins de patients atteints de maladies à un stade avancé en passant par l'accompagnement de personnes impliquées dans des incidents majeurs. Du fait de la diversité de ses activités, le personnel des services de sauvetage médicaux est exposé à une multitude de dangers et de risques.

SAFE AT WORK a élaboré différents documents en collaboration avec l'Interassociation de sauvetage (IAS). L'offre de prévention comprend:

- un kit de formation pour les responsables d'entreprise et de formation;
- des affiches de prévention à imprimer soi-même en complément du kit de formation.

- **Sécurité au travail dans les services de sauvetage.**

<https://www.safeatwork.ch/fr/branches/services-de-sauvetage#tools>

Moyens d'information et offres de la Suva: nouveau

COMMANDES
EN LIGNE:
www.suva.ch



Tout savoir sur la prévention des explosions grâce à une série de vidéos

Les liquides, gaz et poussières inflammables peuvent aboutir à la formation d'atmosphères explosibles. Il suffit qu'une source d'ignition s'y ajoute et il est déjà trop tard. Bien que les dangers soient en principe connus, il se produit régulièrement des accidents dus à des explosions. En Suisse, les substances inflammables et explosives provoquent chaque année près de 100 accidents professionnels et plus de 400 accidents durant les loisirs. La Suva veut changer les choses: 17 nouvelles vidéos de formation saisissantes donnent des explications et montrent ce qui peut provoquer et prévenir les explosions.

- **Série de vidéos sur le thème de la prévention des explosions.**
17 vidéos à utiliser lors de formations ou en apprentissage individuel:
www.suva.ch/explosions



Protégez-vous et votre personnel du cancer cutané non mélanome

Ne pas se protéger en travaillant en plein soleil, c'est risquer de développer un jour un cancer de la peau. Les employeurs sont donc tenus de mettre en œuvre des mesures pour préserver leur personnel des rayons UV. Lors de ses contrôles, la Suva y veille tout particulièrement. Plus d'informations et des conseils sur suva.ch avec une vidéo sur la protection contre le soleil au travail et la page sur le cancer cutané non mélanome.

- **Protéger sa santé, c'est aussi se protéger des rayons UV et de l'ozone.**
Page Internet avec une nouvelle vidéo:
www.suva.ch/soleil
- **Cancer cutané: identification précoce et mesures de prévention.**
www.suva.ch/cancer-de-la-peau



Pour des lendemains qui chantent

Les lésions de l'ouïe sont très répandues en Suisse. Elles peuvent résulter aussi bien du bruit de machines que du fait de jouer ou d'écouter de la musique. Souvent, ce risque est justement sous-estimé chez les musiciens et musiciennes. Sur suva.ch, de nouvelles informations les aideront à bien protéger leur ouïe pour exercer leur métier ou leur passion en toute sérénité. Pour que la musique reste un plaisir, sans lésions à long terme.

- **Musique et troubles de l'ouïe.**
Pages Internet avec démonstrations audio:
www.suva.ch/musique

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés.
Règles vitales pour la branche électrique

suva YSEK ASCE

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés
Conseils pour l'instruction des électriciens

Pose et entretien de revêtements de sols
Liste de contrôle

suva

Les chantiers
rôle

Sans votre entreprise lors de l'instruction, de mesure et des essais et mûrissages des

Poser et entretenir les revêtements de sols
Liste de contrôle

Vos collaborateurs et vous-même travaillez-vous en toute sécurité lorsque vous posez et entretenez des revêtements de sols?

Les accidents qui se produisent dans le cadre de la pose de revêtements de sols sont fréquents. Des contraintes physiques excessives peuvent causer des troubles de l'appareil locomoteur.

Les principaux dangers sont:

- Les blessures dues aux outils et aux machines portatives.
- Les blessures des pieds dues à la projection de pièces.
- Les coups de pied dus à des objets qui se déplacent dans les escaliers.
- Les chutes des objets dangereux.
- Les contraintes excessives pour les genoux et le dos, les blessures auditives.

Le fait de ne pas utiliser correctement des outils, machines ou engins et de ne pas travailler correctement peut entraîner:

Formation et instruction à l'utilisation des grues de chargement
Fiche thématique

L'essentiel en bref

Il est essentiel que tout opérateur de grue ait une formation adéquate et soit instruit en matière de sécurité. Une formation et une instruction adéquates sont indispensables pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Les conditions de formation et d'instruction doivent être adaptées à la tâche à accomplir.

Les grues de chargement à capacité supérieure

Les grues de chargement à capacité supérieure sont des grues à tour ou à pont qui sont utilisées pour soulever et déplacer des charges lourdes. Elles sont utilisées dans de nombreux secteurs d'activité, notamment dans le bâtiment, l'industrie et le transport.

Conditions requises pour les grues

- Approuvées CE
- Sécurité, stabilité, sans vibrations excessives
- Capacité à supporter des charges et des vents élevés

Formation obligatoire

Toutes les grues à capacité supérieure doivent être utilisées par des opérateurs formés et instruits. La formation doit être adaptée à la tâche à accomplir et doit être renouvelée régulièrement.

Amiante: conseils pour l'instruction de la branche électrique

Lorsque les électriciens travaillent dans des bâtiments construits avant 1990, ils peuvent rapidement entrer en contact avec de l'amiante. Il faut avoir suivi une instruction pour s'en protéger, car l'inhalation de cette substance comporte un risque de cancer des poumons. Une nouvelle publication donne aux cadres des conseils pour l'instruction testés sur le terrain et illustrés par des situations typiques. Elle explique p. ex. ce à quoi veiller en cas de travaux sur des ensembles d'appareillage ou lors de l'utilisation d'une rainureuse. Suivre ces conseils est la clé pour mieux préserver la santé de son personnel.

- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Conseils pour l'instruction des électriciens.**
Brochure, 16 pages A5:
www.suva.ch/88328.f
- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés Règles vitales pour la branche électrique.**
Brochure, 20 pages A6/5:
www.suva.ch/88254.f

Nouvelles listes de contrôle: pose de revêtements de sols et instruments de mesure au laser sur les chantiers

Deux nouvelles listes de contrôle pour la détermination des dangers et la planification des mesures sont disponibles sur suva.ch. La première est consacrée aux risques d'accident et pour la santé lors de la pose et de l'entretien de revêtements de sol. Outre les blessures dues aux outils et aux projections de pièces, il s'agit ici notamment d'éviter les contraintes excessives pour les genoux, le dos et l'ouïe. La seconde liste de contrôle est dédiée à l'utilisation de lasers de mesure et de marquage sur les chantiers, qui peuvent provoquer des dommages directs tels que des blessures oculaires ou déclencher indirectement des accidents par une réaction de peur.

- **Pose et entretien de revêtements de sols.**
Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67203.f
- **Laser sur les chantiers.**
Liste de contrôle, 4 pages AA:
www.suva.ch/67079.f

Grues de chargement de capacité supérieure: une formation est nécessaire pour les manoeuvrer

Savoir utiliser une grue avec la fiabilité voulue en respectant les règles de sécurité est une tâche exigeante. Une formation est par conséquent aussi exigée pour les grues de chargement dont la charge nominale dépasse 1000 kg ou 40 kNm (moment de charge). Les modèles de capacité inférieure nécessitent au moins une instruction. La fiche thématique dédiée à ces engins explique p. ex. où trouver des centres de formation, comment organiser la formation dans son entreprise, quelles connaissances théoriques et pratiques transmettre et en quoi consiste l'instruction supplémentaire nécessaire.

- **Formation et instruction à l'utilisation des grues de chargement.**
Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/33101.f



Guide en ligne pour choisir les bons gants de protection

Quels gants de protection utiliser pour quel métier? C'est une question qui revient souvent dans la pratique. Vous connaissez peut-être l'outil accessible autrefois sur le site Internet 2mains.ch, cogéré par la Suva, et qui permettait de choisir ses gants de protection de manière pratique en ligne. Ce site n'existe plus. Un outil similaire est toutefois aujourd'hui disponible sur sapro.s.ch, la plateforme en ligne de la Suva pour les produits de sécurité. Il suffit de cliquer sur votre métier, de sélectionner une activité spécifique et le guide vous orientera vers une sélection de gants adaptés.

- **Quels gants pour quel métier?**
Guide de sélection en ligne:
www.sapro.s.ch/fr/gants
Cliquer sur «Quels gants pour quel métier?» dans l'encadré



Substances CMR dangereuses: beaucoup utilisées mais bien souvent non reconnues

Savez-vous si votre entreprise utilise des substances CMR? Ces substances peuvent être cancérigènes (C), mutagènes (M) ou reprotoxiques (R), c.-à-d. entraîner l'infertilité et porter atteinte au fœtus ou aux nourrissons par le biais du lait maternel. Les collaborateurs manipulent bien souvent de telles substances sans le savoir. Nos nouvelles pages Internet vous aideront à déterminer si vous avez affaire à des substances CMR dans votre entreprise et vous montreront comment protéger le personnel contre de graves atteintes à la santé.

- **Connaissez-vous les dangers pour la santé des substances CMR dans votre entreprise?**
Pages Internet pour s'informer et sensibiliser: www.suva.ch/cm

EN BREF

Nouveautés sur suva.ch



Les apprentis coiffeurs et coiffeuses protègent leurs mains.

Dépliant, 10 pages A6/5:
www.suva.ch/84078.f

Publications remaniées

Organiser la sécurité: une tâche primordiale pour chaque entreprise.

Feuillelet d'information, 12 pages A4:
www.suva.ch/66101.f

Connaissez-vous le potentiel des phénomènes dangereux dans votre entreprise? Le portefeuille des phénomènes dangereux vous permet d'obtenir une vue d'ensemble.

Feuillelet d'information, 20 pages A4:
www.suva.ch/66105.f

L'électricité en toute sécurité.

Feuillelet d'information, 20 pages A4:
www.suva.ch/44087.f

Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières. Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation.

Feuillelet d'information, 8 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/66113.f

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Règles vitales pour les techniciens du bâtiment.

Brochure, 40 pages A6/5:
www.suva.ch/84053.f

Mesurage des émissions acoustiques produites par les machines.

Feuillelet d'information, 46 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/66027.f

De la gestion des absences au management durable.

Feuillelet d'information, 22 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/66131.f

Prévention des infections transmises par voie sanguine dans le secteur sanitaire.

Feuillelet d'information, 40 pages A4:
www.suva.ch/2869/30.f

Ouvertures dans les planchers.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67008.f

Échelles fixes.

Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67055.f

Presses excentriques mécaniques.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67098.f

Ventilation des chantiers souterrains.

Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67120.f

Ponts roulants.

Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67159.f

Protection oculaire dans l'industrie et les arts et métiers.

Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67184.f

Garde-corps périphériques. Exigences relatives aux éléments de garde-corps périphériques.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/33017.f

Garde-corps périphériques pour échafaudages de façade.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/33024.f

Accès aux appareils de levage à charge suspendue.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/33054.f

Travailler sur des arbres avec une échelle.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/33072.f

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: www.suva.ch/publications

Contente
de votre équipe ?
Et votre équipe,
de vous ?

Votre engagement en faveur de la sécurité
et de la santé profite à votre entreprise.

Faites
l'autotest →
laboratoire-de-leadership.ch

Personnes, faits et chiffres

Personnel

Commission

Le 27 octobre 2022, la CFST a nommé Dominik Gresch en tant que nouveau représentant sans droit de vote du membre de santésuisse pour le reste de la période administrative 2020–2023. Dominik Gresch est responsable Assurance-maladie complémentaire au sein de santésuisse.

Le 7 décembre 2022, la CFST a nommé Olivier Favre en qualité de nouveau représentant sans droit de vote d'un membre de la Suva pour le reste de la période administrative 2020–2023. Olivier Favre est le chef de la division sécurité / santé au travail SR.

Affaires courantes

Lors de ses séances des 27 octobre et 7 décembre 2022, la CFST a notamment:

- confirmé la nécessité d'adapter les bases légales pour la formation complémentaire des spécialistes MSST, et institué un groupe de travail afin d'élaborer et de présenter une proposition concrète;
- adopté les définitions des activités financées par la CFST, notamment le «conseil», les «visites d'entreprises», les «contrôles en entreprises», l'«orientation système» et l'«orientation risque»;
- approuvé la révision de la directive «Travaux souterrains» (CFST 6514) et chargé la commission spécialisée 12 «Bâtiment» d'en élaborer un projet;
- approuvé l'élaboration d'une nouvelle directive CFST pour la formation à la conduite d'engins de chantier;
- certifié la solution par branche n° 82 «Agences de location» présentée par swissstaffing;
- certifié la nouvelle solution par groupe d'entreprises n° 23 «Saint-Gobain Suisse»;
- approuvé le projet de programme ainsi que le budget y relatif de la JSST 2023 qui sera consacrée à la thématique «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique»;
- décidé de soutenir l'idée de Promotion Santé Suisse concernant un projet de portail national et numérique pour des conditions de travail sûres et saines dans les PME, qui devra être conçu comme une extension du portail «Laboratoire de leadership».

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

www.cfst.ch



Cliquez ici pour
vous inscrire
www.cfst.ch/jsst

Jeudi 19 octobre 2023
Manifestation hybride au Kursaal à Berne et en ligne

Executive Event

La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique

19^e Journée suisse de la sécurité au travail JSST 2023



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST